

INTERFACE

JUN
25

41

REVUE ÉDITÉE
PAR LA FAI

GENÈVE

PDCn
2050

PRÉMIÈRES



LES MOTS ET LE PALIMPSESTE URBAIN

Comment aborder le renouvellement urbain?

Faut-il continuer à raisonner avec les paramètres qui ont présidé à l'élaboration des plans antérieurs reposant sur les principes de l'aménagement territorial? Le trio de référence — urbanisation, paysage et mobilité — ne figurent plus parmi les critères de la pensée contemporaine.

L'accélération fulgurante des mutations urbaines, conséquence de la prise de conscience écologique, bouleverse le paradigme de nos réflexions. De manière significative, le discours urbanistique s'en est trouvé profondément renouvelé. Les mots désormais récurrents qui truffent le discours des urbanistes traduisent cette transformation: citoyenneté, « socle du vivant », qualité du bâti, revitalisation, infrastructures écologiques, désimperméabilisation, empreinte carbone, biodiversité...

Quelle forme donner à un urbanisme repensé avec ce nouveau vocabulaire?

Les thématiques de la superposition des couches urbaines, du réemploi, de la reconnaissance de la primauté du vivant, ou encore de la tension entre impératifs économiques et qualité du cadre de vie s'invitent dans le débat public. Il ne s'agit plus de projeter la ville sur la base d'une *tabula rasa*, mais de partir de l'existant: ce qui doit être préservé, amélioré, transformé; ce qui construit un paysage urbain multipolaire, fait d'appropriation citoyenne, de nouvelles mobilités et d'espaces publics arborisés. À l'instar de certaines mégapoles — telle Tokyo — qui fonctionnent avec plusieurs centralités interconnectées par une mobilité fluide, il s'agit de faire de l'urbanisme de proximité, de travailler en palimpseste urbain pour offrir de nouvelles réponses.

Entre l'émergence d'un vocabulaire renouvelé et l'affirmation d'une multipolarité urbaine, il est essentiel de concevoir des outils innovants et de favoriser les échanges pour aborder la délicate question du plan directeur, celle d'un urbanisme qui ne s'arrête pas à une frontière politique ou physique, mais se pense en termes de territoire. La Vision territoriale transfrontalière (VTT) propose, à l'échelle d'une région, les bases de cette réflexion nouvelle.

Penser le territoire de demain pour les êtres humains et le vivant, c'est poser la question du futur, poser celle rarement abordée de l'évolution de la démographie bientôt en régression et, par conséquent, celle d'une temporalité adaptée dans les projections urbaines.

En route vers 2050!

ÉRIC MARIA, PRÉSIDENT DE LA FAI



ÉRIC MARIA
ARCHITECTE DPLG-SIA-AGA,
PRÉSIDENT DE LA FAI,
PRÉSIDENT DE EMA ÉRIC MARIA
ARCHITECTES SA,
PRÉSIDENT DE AEM SARL
ARCHITECTURE,
MEMBRE DU CONSEIL
DE LA FCM
PHOTO: HÉLÈNE MARIA



Genève révisé son plan directeur cantonal pour répondre aux défis climatiques, territoriaux et démographiques d'ici 2050. Photo (détail): Patrick Gilliéron Lopreno



La Vision territoriale transfrontalière (VTT) est le fruit d'un processus collaboratif d'envergure, mobilisant actrices suisses et françaises autour d'une ambition commune: imaginer un avenir cohérent et durable pour l'agglomération franco-valdo-genevoise. Photo (détail): Igor Andersen

DOSSIER

- 04 > *Genève 2050* par Antonio Hodgers
- 08 > *Penser et concevoir autrement. La Vision territoriale transfrontalière, un nouveau récit communal* par Bruno Marchand
- 18 > *Plan directeur cantonal 2050 Genève* par Sylvain Ferretti
- 22 > *Le « Pays de Genève » face aux défis de la métropolisation: l'urgence est de mise* par Claude Barbier
- 28 > Table ronde modérée par Bruno Marchand avec Ariane Widmer, Paola Viganò, Luca Pattaroni, Yves Delacrétaz, Pierre-Alain Lhôte et Simon Gaberell

36 BRÈVES

> FAI > AGA > AGG > AGI > FAI CEF
> FAS GE > FSAP GE > SIA

38 > LIRE > *Genève, la ceinture Fazyste (1850-1914)*

39 FOCUS > *Manifeste pour le plan directeur cantonal*

Éditeur: FAI Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève
c/o FER Genève
Rue de St-Jean 98
Case postale 5278
1211 Genève 3

Directeur de publication: Philippe Meier
Commission promotion et communication (CPC): Philippe Meier (président), Didier Collin, Lorenzo Lelli, Patrick Longchamp, Éric Maria, Olivier Mesple, Nathalie Mongé, Laetitia Vulliez et Frédéric Wasser

Coordination éditoriale et relecture: Eveline Notter

Rédacteur-trices n° 41: Claude Barbier, Sylvain Ferretti, Antonio Hodgers, Bruno Marchand et les représentants des associations et commissions

Graphisme: Silvia Francia, atelier blvd

Couverture: Genève, vue du Salève.
Photo: Daniel Kunzi, 2025

Impression: Atar Roto Presse SA
Papier: Genesis, 100% vieux papier recyclé « ange bleu » sans azurants
Tirage: 2000 exemplaires
Parution: deux fois par an
Abonnement: interface@fai-ge.ch

Le magazine *Interface* est adressé à toutes et à tous les adhérentes de la FAI. Il peut refléter des divergences de points de vue au sein de la FAI.

Conseil FAI: Éric Maria, architecte SIA (président), Laetitia Vulliez, ingénieure géotechnique AGI (vice-présidente), Vincent Bujard, ingénieur civil AGI (past-président), François Baud, architecte SIA (trésorier), Didier Collin, SIA, Marc Lachenal, SIA, Patrick Longchamp, FAS, Gaëtan Martin, AGG, Olivier Mesple, AGA, Fanny Novoa-Gilliéron, AGI, Nicolas Rist, AGI, Pascal Tanari, FAS, Cathrin Trebeljahr, AGA, et Nicolas Waechter, FSAP

Associations, commissions, archives, et informations sur le site de la FAI: fai-ge.ch

Associations constitutives et membres de la FAI:

- AGA Association genevoise d'architectes
- AGG Association genevoise des ingénieurs géomètres brevetés
- AGI Association genevoise des ingénieurs
- FAS Fédération des architectes suisses, section Genève
- FSAP Fédération suisse des architectes paysagistes, section Genève
- SIA Société suisse des ingénieurs et des architectes, section Genève

GENÈVE



Vernier, quartier de l'Étang, allée des Grenouilles, 2023, Urban Project SA, Genève. À gauche: GigAtrium, PEZ Arquitectos, Madrid, Bonhôte Zapata Architectes, Genève et le bureau d'ingénieurs OU3, Genève. Au centre: aménagements extérieurs Bocard Parcs et Jardins, Cartigny. À droite: Groupe H, architecture & ingénierie, Meyrin. Photo: Capt3

2050

PAR ANTONIO HODGERS

Carouge, quartier de l'Étoile, maquette du projet lauréat « Intensité alluviale » pour les espaces publics, 2024, Atelier Roberta, Paris, et ESM Ingénierie SA, Genève, Hekladonia, Paris, Transitec, Lausanne et les Éclaireurs, Lyon. Photo: Laura Spozio



ANTONIO HODGERS
CONSEILLER D'ÉTAT EN CHARGE
DU DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE
DU CANTON DE GENÈVE DEPUIS 2013

D'ici 2050, Genève pourrait accueillir entre 70 000 et 150 000 habitant·es supplémentaires et le Canton devra également répondre à la création de 60 000 à 95 000 emplois, reflet d'une dynamique économique soutenue ainsi que de besoins croissants en logements, infrastructures et services.

La révision du plan directeur cantonal (PDCn) sera certainement le plus important des dossiers du Département du territoire de ces prochaines années. Dans son programme de législature, le Conseil d'État s'est, à ce titre, engagé à adopter la mise à jour de celui-ci.

L'exercice intervient dans un contexte complexe, marqué par des mouvements contradictoires. Certain·es disent que Genève a atteint ses limites démographiques mais pas économiques, que notre ville est la plus dense de Suisse et que toute augmentation de la population sur le territoire serait dramatique. D'autre·s préconisent donc comme réponse une restriction aux frontières, un renoncement à la libre circulation des personnes quand ce n'est pas carrément une atteinte au regroupement familial ou au droit d'asile. Ce modèle signifie la fin de l'humanisme qui caractérise nos terres et aussi la fin de notre prospérité économique. D'autres estiment normal que la construction de logements, voire le développement du secteur industriel, se fassent essentiellement en dehors des frontières cantonales, en particulier en France, quali-

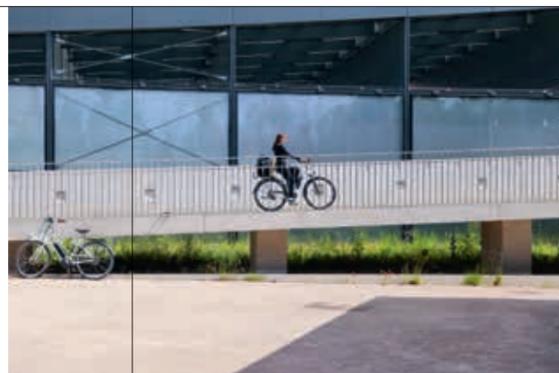
fiée de « voisine » pour l'occasion. Cette organisation territoriale a dominé ces dernières décennies et les résultats sont là: le nombre de frontalier·ères a été multiplié par 2,5 en vingt ans et il y a, aujourd'hui, 650 000 passages aux frontières cantonales chaque jour. Ce n'est pas parce que l'étalement urbain se fait dans un autre pays qu'il en devient vertueux. Les coûts économiques, écologiques et sociaux deviennent plus importants que les avantages.

Le futur PDCn devra faire fi de ces mouvements. Il devra par contre concilier la forte dynamique démographique et économique avec la préservation et l'amélioration des qualités du territoire, tout en répondant aux impératifs climatiques et aux objectifs de la transition écologique. La Vision territoriale transfrontalière (VTT), établie à l'échelle du Grand Genève, apporte des réponses coordonnées à ces défis. Cette approche stratégique et principielle nécessite désormais une déclinaison plus précise à l'échelle cantonale, notamment en ce qui concerne les modalités de mise en œuvre.

Pour ce qui est des engagements en matière de climat et de transition écologique, la planification territoriale n'est pas à même, à elle seule, d'atteindre les objectifs fixés qui dépendent d'une multitude d'acteur·trices. Ceci dit, par les principes posés ainsi que par les effets de levier liés à l'organisation spatiale projetée, le PDCn peut apporter une contribution significative.

En réduisant, par exemple, l'impact CO₂ des modes d'habitat et de déplacement ou en amplifiant l'infrastructure écologique du territoire, il inscrit le canton dans la trajectoire de la neutralité carbone et la

Lancy, espaces publics de l'interface multimodale de la gare de Lancy-Bachet, 2019. msv architecture paysage urbanisme, Genève et Perreten & Milleret, Carouge
Photo: Patrick Gilliéron Lopreno



préservation des écosystèmes essentiels au maintien de la vie. Il est également attendu que le PDCn joue un rôle clé dans l'adaptation de notre territoire au changement climatique. Il s'agit ici de poser un cadre et d'impulser des dynamiques favorisant la résilience du territoire: développement d'un réseau socio-écologique en milieu rural, limitation des îlots de chaleur par l'intégration de trames vertes et bleues en milieu urbain, gestion durable des eaux, etc. Il s'agira non seulement d'atténuer les impacts négatifs du développement, mais également de transformer cette évolution en une opportunité pour améliorer la résilience du territoire, préserver les ressources et les écosystèmes.

Les projections démographiques indiquent une augmentation significative de la population: de l'ordre de 70 000 à 150 000 habitant-es supplémentaires entre 2020 et 2050. Parallèlement, la croissance professionnelle est estimée entre 60 000 et 95 000 nouveaux emplois sur la même période¹. Cette dynamique est le résultat de l'attractivité économique du canton et des besoins en main-d'œuvre qu'elle génère. Elle s'accompagne de tendances sociétales, telles que le vieillissement de la population et la réduction de la taille des ménages, qui

augmentent la demande en logements et accentuent la pression sur le marché immobilier.

Depuis la révision de la *Loi sur l'aménagement du territoire* (LAT), acceptée il y a plus de dix ans par 63 % de la population, l'urbanisation doit se faire à l'intérieur de la zone à bâtir pour limiter l'étalement urbain, préserver les terres agricoles et les milieux naturels. Conjointement à la dynamique de croissance, ce frein à l'extension urbaine entraîne un processus de densification dans un contexte toujours plus tendu.

À l'avenir, la poursuite de l'urbanisation ne se fera plus sur des espaces libres, mais sur des terrains déjà bâtis et habités. Cela nécessite un travail plus en finesse, des pratiques et des leviers d'action qu'il s'agira de définir pour permettre l'accueil de nouvelles intensités urbaines, tout en respectant et en consolidant les qualités environnementales et patrimoniales des lieux. Les enjeux portent autant sur l'existant — la ville constituée avec son patrimoine bâti et naturel — que sur les nouveaux quartiers à créer.

Meyrin, jeux du jardin Robinson dans l'écoquartier Les Vergers, 2023. Photo: Patrick Gilliéron Lopreno



Lancy, esplanade au sein du quartier de Pont-Rouge, 2023, RDR architectes, Lausanne et Thomas Junct ingénieurs civils, Carouge. Photo: Patrick Gilliéron Lopreno

1. Il s'agit de scénarios de l'Office cantonal de la statistique. Voir Hervé Montfort (dir.), *Projections démographiques pour le canton de Genève. Population résidente de 2021 à 2050*, Genève, Office cantonal de la statistique (OCSTAT), n° 67, mars 2022, publié en ligne: statistique.ge.ch/tel/publications/2022/analyses/communications/an-cs-2022-67.pdf [consulté le 3 mars 2025].

Pour que la densification s'accompagne d'une amélioration de la qualité de vie, les nouveaux quartiers devront répondre aux attentes des habitant-es et des usager-es en proposant des espaces publics de qualité qui intégreront la nature, l'eau, l'ombrage et limiteront les nuisances, tout en réservant l'espace nécessaire au développement de logements pour toutes les catégories de la population et de surfaces pour les activités économiques, les équipements publics et les services de proximité.

La poursuite des projets engagés dans le PDCn actuel (Praille-Acacias-Vernets, Les Cherpines, Belle-Terre, la densification de la couronne urbaine) permettra la mise à disposition d'une partie des surfaces nécessaires, mais de nouveaux potentiels devront être identifiés. L'une des pistes est la recherche d'optimisation à l'intérieur du bâti existant, en mutualisant et en évitant la sous-occupation des espaces déjà construits. La zone villas, dite «zone 5», proche des axes de transports publics fera l'objet d'une attention particulière.

Le PDCn 2030 prévoyait déjà un potentiel de 7500 logements par la modification de cette zone. Pour 2050, il faudra créer les conditions pour atteindre environ 15000 logements supplémentaires. En effet, Genève, qui doit faire face à l'exiguïté de son territoire, ne peut se permettre de gâcher ses surfaces constructibles. Or, un-e habitant-e en zone villas occupe dix fois plus de m² au sol qu'en immeuble.

En vue de limiter la congestion et les nuisances liées au trafic motorisé, la mobilité sera organisée autour d'un réseau de transports publics performant et d'un maillage de mobilités douces (marche, vélo). Les centralités urbaines seront réaménagées pour réduire la place de la voiture et favoriser des déplacements plus durables. Parallèlement, il s'agira de renforcer le fret ferroviaire et d'assurer la desserte du dernier kilomètre, c'est-à-dire la livraison finale de la marchandise à la cliente ou au client.

En campagne, la rapide augmentation de la population ainsi que de nouvelles pratiques de loisirs intensifient aussi les conflits d'usage, notamment par rapport aux intérêts agricoles et aux besoins de nature, et nécessitent une planification de la multifonctionnalité de l'espace rural.

En matière d'environnement, il s'agira de réorienter le métabolisme de notre territoire — les flux entrants (eau, ressources du sol et du sous-sol, productions alimentaires, sources d'énergie, matériaux) et les rejets vers la nature et les êtres humains (gaz à effet de serre, pollutions, déchets, nuisances) — vers un mode circulaire, une économie des ressources et des options renouvelables. La coordination entre les diverses parties prenantes pour assurer les flux d'approvisionnement et l'utilisation plus vertueuse des rejets («ville-éponge», etc.) constitue un défi organisationnel. L'anticipation des risques, qui augmentent et se cumulent avec le changement climatique et la croissance de la population, est également un enjeu que le futur PDCn

devra aborder. La transversalité entre politiques publiques devra être forte pour mener de front ces nombreux défis.

La révision du plan directeur cantonal constitue donc un exercice d'équilibre entre le développement et la préservation des qualités environnementales du territoire. Elle vise à concilier attractivité économique, qualité de vie pour la population et respect des engagements climatiques en s'inscrivant dans une trajectoire de transition écologique et de neutralité carbone à l'horizon 2050. L'aménagement du territoire devient ainsi un levier stratégique pour un développement résilient et équitable du canton de Genève — développement qui assume que quantité et qualité sont les deux faces d'une même médaille.

PENSER ET CONCE- VOIR AUTRE- MENT



Fig. 1—Soirée publique autour de la maquette du Grand Genève, Pavillon Sicli, 21 septembre 2023. Photo: Igor Andersen

LA VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE (VTT), UN NOUVEAU RÉCIT COMMUN¹

PAR BRUNO MARCHAND

BRUNO MARCHAND
PROFESSEUR HONORAIRE EPFL
ARCHITECTE EPFL, SIA, FAS ET FSU

La planification de la Vision territoriale transfrontalière (VTT) pour le Grand Genève 2050 s'est distinguée par son ampleur et son ambition. Durant près de deux ans, elle a mobilisé un large éventail d'acteur-trices suisses et françaises réunies régulièrement pour des séances de travail. Des enquêtes en ligne, des forums ouverts au sein des communes, différents types d'ateliers (de projets, citoyen-nes) ont été organisés et une remarquable maquette a été le support d'échanges (Fig.1); un partenariat avec la revue *Tracés* a permis de documenter et de suivre l'évolution du processus²; par ailleurs, l'ensemble des réflexions et propositions émises dans ce cadre a été compilé dans un coffret de belle facture, récemment publié, témoin de la richesse du travail accompli³.

Non contraignante juridiquement, la VTT «a l'ambition d'être un cadre de référence pour la révision des planifications locales et régionales: plan directeur cantonal genevois, schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Genevois français, plan directeur régional du district de Nyon, projet d'agglomération, etc.»⁴ Sur le plan prospectif, l'enjeu consiste à bâtir une vision cohérente du devenir du bassin de vie valdo-franco-genevois.

Les contours de cette vision ont émergé de la synthèse des travaux menés par quatre équipes pluridisciplinaires⁵ qui avaient en charge quatre périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA): Arve, Chablais, Jura et Rhône. Leurs approches conceptuelles ont été enrichies par des études menées en parallèle portant sur les domaines de la mobilité, des dynamiques sociodémographiques, de la participation citoyenne et de l'évaluation environnementale stratégique⁶. Des ateliers ont jalonné la démarche, constituant des temps forts d'échanges et de confrontations d'idées. D'entrée de jeu, les équipes se sont heurtées aux grandes contradictions de notre époque: Comment faire coexister développement urbain et respect des «limites planétaires»? Comment viser la neutralité carbone d'ici 2050 — temporalité impérative pour la révision du plan directeur cantonal genevois 2030 — en assurant une continuité du développement? Ce sont quelques questions parmi tant d'autres, plutôt vertigineuses qui, bien que résonnant avec acuité, prolongent des préoccupations soulevées depuis plusieurs décennies.

UNE ONDE DE CHOC SANS IMPACT

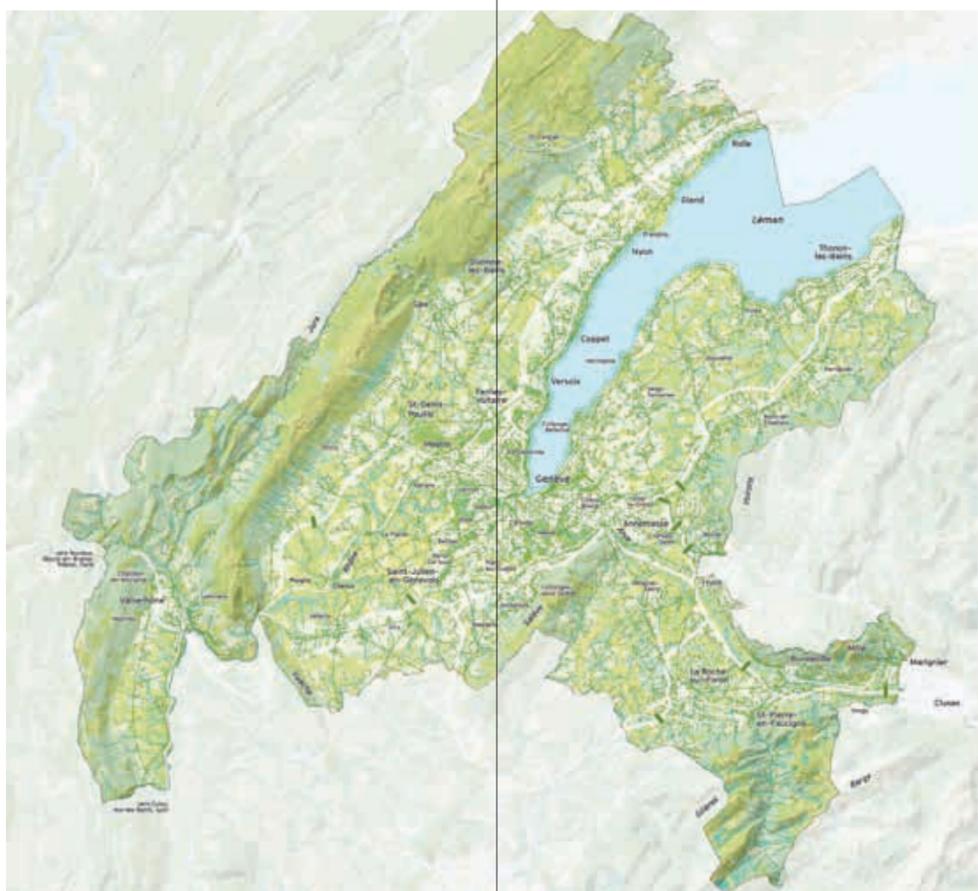
En effet, la fin de notre monde a été annoncée il y a plus d'un demi-siècle. En 1970, le Club de Rome confie une mission à des chercheur-euses du Massachusetts Institute of Technology (MIT): établir un diagnostic global sur les effets de la croissance économique et démographique. Leur verdict, publié en 1972 sous le nom de *Rapport Meadows*⁷, est sans appel: le modèle de développement hérité de la modernité et du progrès technique mène à une impasse écologique. De vives réactions auraient dû accompagner la publication de cette recherche, d'autant que l'un des scénarios les plus alarmistes prévoyait l'effondrement de notre mode de vie d'ici 2100. Nous n'en sommes pas loin. À l'époque, l'onde de choc n'a pourtant pas eu lieu: cette vision alarmante de l'avenir de la planète a été largement contestée par les milieux économiques et politiques qui misaient notamment sur les innovations technologiques pour y remédier.

Les résultats de cette étude ont été perçus par le grand public comme plutôt abstraits et aux incidences trop lointaines, d'autant que la seule issue favorable impliquait une transformation radicale des modes de vie et un renoncement aux habitudes de production et de consommation auxquels presque personne ne pouvait adhérer. Rappelons que c'est aussi en 1973 que Jack Nilles, ingénieur de la NASA, propose la généralisation du télétravail, une révolution du monde du travail passée quasiment inaperçue.

PENSER AUTREMENT

Lors des ateliers Périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA) que j'ai coprésidés pendant deux ans avec l'urbaniste Pierre Feddersen et l'anthropologue Sonia Lavadinho — avec l'expertise de l'économiste Hervé Froidevaux, de la sociologue Marlyne Sahakian et de la chercheuse en économie écologique Julia Steinberger —, j'ai eu le sentiment qu'un nouvel esprit émergeait, clairement renforcé par les discours, souvent radicaux, des ambassadeurs et des ambassadeuses du groupe de suivi citoyen.

1. L'auteur remercie Ariane Widmer, Pierre Feddersen, Philippe Meier et Mathieu Petite pour leur relecture attentive de son texte et pour leurs remarques constructives.
2. Voir les chroniques bimestrielles de Stéphanie Sonnette pour la revue *Tracés*, publiées entre septembre 2022 et juillet 2024.
3. Ariane Widmer, Matthieu Baradel, Charlotte Le Gouic et Thierry Maeder (pilotes du projet), *Grand Genève. Vision territoriale transfrontalière 2050*, rapport principal, Genève, État de Genève, Annemasse, Pôle métropolitain du Genevois français, Nyon, Région de Nyon, septembre 2024.
4. Stéphanie Sonnette, «4 PACA = 1 VTT», *Espazium*, 21 mai 2024.
5. Les quatre équipes par PACA étaient: PACA Arve — AREP avec Taktyk, Arx-IT, Mobil'homme, Kaleidoscop et Sorbonne Université; PACA Chablais — Studio Paola Viganò avec Citec et Wüest Partner; PACA Rhône — Güller Güller avec Van de Wetering, Base, mrs partner, Linkfabric, Tribu et David Martin; PACA Jura — Urbaplan avec Interland, 6t, Marine Villaret, Lemon Consult, Citylog et GE21.
6. Les études thématiques ont été menées par les mandataires suivants: *Stratégie mobilité multimodale 2050* par Transitec, mrs partner et CBRE; *Dynamiques socio-démographiques et capacités d'accueil* par 6t et Urbaplan; *Démarche de participation citoyenne* par Missions Publiques; *Évaluation environnementale stratégique* par Urbaplan et Soberco Environnement.
7. Donella Meadows, Dennis Meadows, Jørgen Randers et William W. Behrens III, *The Limits to Growth*, New York, Universe Books, 1972.



Pendant des décennies, les urbanistes ont en effet décliné les notions de densité et de mixité, orchestrées autour du triptyque vertueux «urbanisation-mobilité-paysage» qui demeure le fondement de l'urbanisme durable. Aujourd'hui, un basculement s'avère nécessaire: il ne s'agit plus seulement de planifier, mais d'accepter l'incertitude, de composer avec l'inconnu. «Penser autrement» devient une nécessité.

Or comment sensibiliser les équipes à sortir des sentiers battus, tout en restant opératoires et ancrées dans la réalité des territoires? Pour ma part, je souhaitais qu'elles fassent preuve d'imagination à travers leurs projets afin de composer une autre réalité, davantage en adéquation avec les préoccupations actuelles. Je me souvenais qu'à une autre période de crise — celle de l'immédiat second après-guerre —, l'historien Siegfried Giedion avait lui aussi exalté l'imagination comme moteur de renouveau⁸.

Une rupture radicale avec les politiques et les planifications passées ne serait pourtant ni pertinente ni envisageable. L'enjeu réside plutôt dans une réinterprétation critique et lucide de l'héritage qui a déjà, à des degrés divers, intégré certains des enjeux soulevés par la VTT. Plutôt qu'un renversement brutal, c'est une évolution continue qu'il faut privilégier. Face à l'urgence climatique, cette continuité ne peut toutefois être passive: elle doit se nourrir de propositions plus audacieuses, percutantes et novatrices. Cette approche, bien que complexe et incertaine, ouvre des perspectives porteuses d'espoir.

Fig. 2 — La primauté du vivant. Vision 2050, premier axe de la carte VTT, Urbaplan

LA MISE EN CAUSE DE L'HUMANISME

Le projet de la VTT s'articule autour de deux axes thématiques complémentaires: «la primauté du socle du vivant» et «le rééquilibrage multipolaire de l'agglomération». Concentrons-nous d'abord sur le premier axe qui repose sur le postulat que «la transition écologique nécessite de faire remonter l'importance de l'environnement dans les pesées des intérêts, tout en ne négligeant pas les enjeux économiques et sociaux⁹». Ainsi formulée cette expression mérite qu'on en précise les termes et les conditions — jusqu'où la faire remonter? La notion de «primauté» apporte cependant un éclairage essentiel, évoquant une prééminence: la reconnaissance du vivant comme élément structurant et prioritaire dans les choix d'aménagement (Fig.2).

Cet axe s'est imposé dès le premier atelier au cours duquel l'équipe du PACA Rhône l'a bien mis en lumière, proposant «une inversion du regard pour mettre le paysage, la nature, [les] terres agricoles et fertiles au premier plan¹⁰». Partant de l'eau, leur analyse du territoire a révélé, avec une clarté saisissante, combien les

- Sigfried Giedion, *Architecture, You, and Me. Diary of a Development*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1958, Part 6: «On the demand for imagination», p.154–178.
- Grand Genève. *Vision territoriale transfrontalière 2050*, rapport principal, op.cit., p.36.
- «PACA Rhône – rapport final», in *Grand Genève. Vision territoriale transfrontalière 2050*, périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération, Genève, septembre 2024, p.14.
- Luc Ferry, *Le Nouvel Ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*, Paris, Grasset, 1992, p.108.
- Michel Serres, *Le Contrat naturel*, Paris, Flammarion, 1990.
- Grand Genève. *Vision territoriale transfrontalière 2050*, rapport principal, op.cit., p.61.
- Baptiste Morizot, «L'écologie contre l'Humanisme. Sur l'insistance d'un faux problème», *Essais*, n°13, Bordeaux, Université Bordeaux-Montaigne, École doctorale Montaigne Humanités, 2018, p.115.

dynamiques hydrographiques et géographiques jouent un rôle structurant dans son modelage naturel. Bien au-delà de la seule morphologie du paysage, ces structures influencent directement l'aménagement du bâti, l'organisation des espaces naturels et la préservation des écosystèmes, soulignant ainsi leur caractère fondamental dans toute réflexion prospective (Fig.3).

Intégrer la primauté du «socle du vivant» au cœur de l'aménagement du territoire relève non seulement d'un impératif face à l'urgence climatique et écologique, mais constitue également un levier essentiel pour la régénération du territoire. À la fois radicale et innovante, cette intention marque un renversement de paradigme: il ne s'agit plus simplement de préserver la nature pour nous protéger, mais de «prendre enfin la nature au sérieux et [de] la considérer comme douée d'une valeur intrinsèque qui force le respect¹¹». D'un point de vue philosophique, cette évolution remet en question la suprématie de l'être humain sur les autres formes de vie, qu'elles soient biologiques ou inanimées, bouleversant ainsi la conception de l'humanisme héritée de la Renaissance. Un penseur tel Michel Serres va jusqu'à plaider pour la reconnaissance de la nature comme sujet de droit et préconise l'instauration d'un contrat naturel, «espoir d'une vie commune¹²».

Quelles incidences sur la teneur des planifications territoriales? Il s'agit avant tout de renforcer la place des écosystèmes dans les arbitrages. Des questions fondamentales demeurent cependant: comment y parvenir concrètement? Sur quelles bases de négociation? À ce stade, il est difficile d'anticiper les modalités précises, tant les enjeux sont multiples, complexes et souvent sensibles, évoluant au gré de contextes spécifiques.

Dans une perspective opérationnelle, le document de synthèse de la VTT précise les mesures à mettre en œuvre, dans une sorte de marche à suivre. Celles-là s'articulent autour de deux principes: le «renforcement» du socle du vivant à travers la «reconnexion» et la «revitalisation» d'une part, sa «préservation» qui repose sur une logique d'exclusion d'autre part. En effet, il est désormais établi que «les surfaces d'infrastructure écologique et le réseau hydrographique amplifié ne peuvent plus être considérés comme des espaces de densification ou d'intensification¹³».

S'il faut certes reconnaître une logique d'exclusion — une réalité déjà bien ancrée comme en attestent les biotopes et les milieux naturels protégés existants —, il demeure essentiel de repenser le dialogue entre l'artifice et la nature¹⁴. Plutôt que de les opposer, l'enjeu consiste à développer des stratégies de mise en relation qui transcendent le conflit apparent entre ces deux

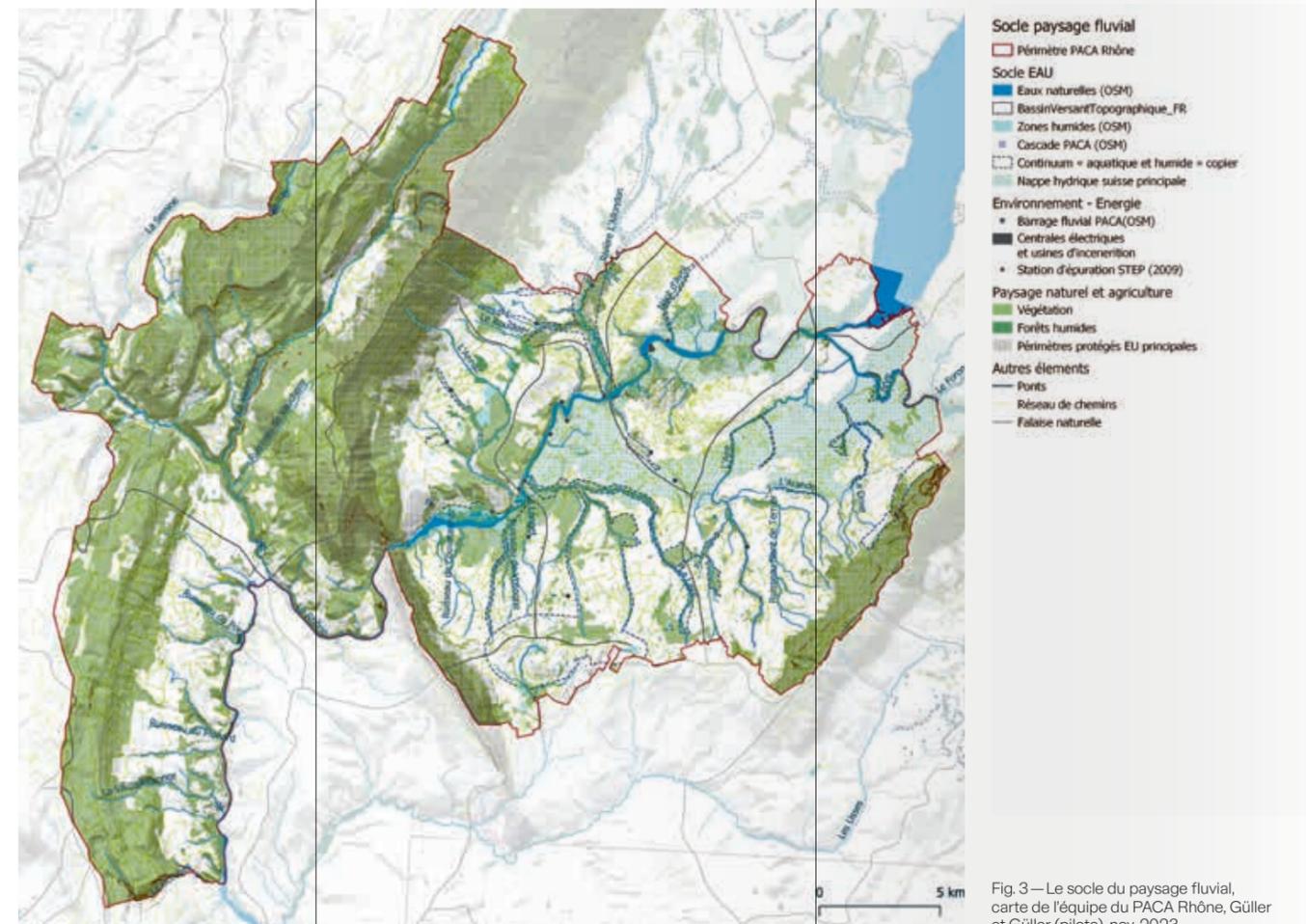


Fig. 3 — Le socle du paysage fluvial, carte de l'équipe du PACA Rhône, Güller et Güller (pilote), nov. 2023

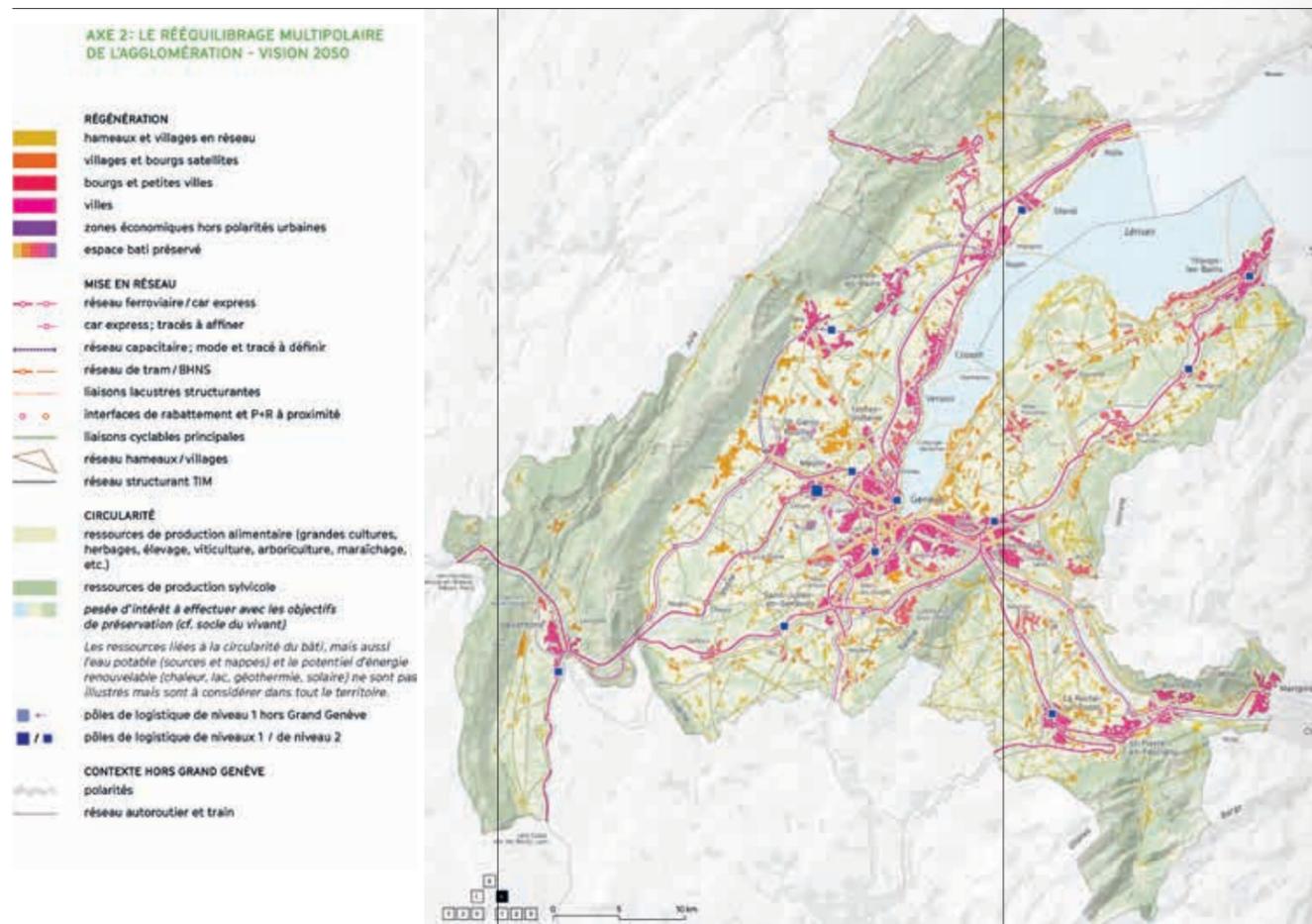


Fig. 4 — Le rééquilibrage multipolaire de l'agglomération. Vision 2050, second axe de la VTT, Urbaplan

dimensions. *In fine*, il s'agit de dépasser les oppositions binaires ainsi que de promouvoir des formes d'hybridation et de cohabitation plus intégrées et efficaces.

Or la revitalisation prônée par la VTT pour les espaces bâtis repose sur un double objectif: renforcer la biodiversité et atténuer les effets du dérèglement climatique. Toutefois, cette démarche s'applique exclusivement aux espaces vides. Elle se concrétise par la désimperméabilisation des sols, l'intensification de la végétation urbaine, la renaturation des cours d'eau et l'enrichissement des écosystèmes, contribuant aussi à améliorer la qualité des espaces publics, notamment en termes climatiques¹⁵.

Se limiter aux aménagements des espaces vides présente un avantage indéniable: ces derniers peuvent être mis en œuvre rapidement, sans devoir forcément passer par de longues phases de planification. À terme, on peut cependant s'attendre à ce que des projets à une échelle plus fine explorent, par le biais de dispositifs innovants, de nouvelles formes de régénération urbaine conciliant plein et vide ainsi que préservation et usages.

CONCEVOIR L'URBANISME SOUS UN PRISME RELATIONNEL

Le second axe thématique de la VTT, «le rééquilibrage multipolaire de l'agglomération», peut sembler plus conventionnel à première vue (Fig. 4). Généralement opposée au concept de «ville linéaire» théorisé au début du XX^e siècle par l'ingénieur et urbaniste espagnol Arturo Soria y Mata, l'organisation du territoire autour de polarités s'inscrit pourtant dans une longue tradition. On en trouve un précédent dans le schéma de croissance décentralisée de l'urbaniste britannique Ebenezer Howard, à l'origine de la théorie des cités-jardins.

L'urbaniste Pierre Feddersen perçoit pourtant un véritable potentiel de transformation dans cet axe thématique: «Pendant des décennies, nous, urbanistes, avons prêché la concentration urbaine, la densification des centres et des nœuds multimodaux, tout en combattant l'étalement urbain. Or, voici que l'on privilégie désormais une vision multipolaire de l'aménagement, fondée sur le renforcement des petites villes et des villages, mais aussi des zones d'activités et commerciales disparates, en les reliant

15. *Grand Genève, Vision territoriale transfrontalière 2050, rapport principal, op.cit.*, p. 50.

16. Entretien de l'auteur avec Pierre Feddersen, le 18 février 2025.

17. La «ville du quart d'heure», concept énoncé par l'urbaniste Carlos Moreno, repose sur l'idée que le lieu de travail et les services de base — commerces, santé, éducation, divertissements, etc. — se situent à une distance d'un quart d'heure à pied du lieu de domicile. Cette notion idéaliste, qui a comme objectif la réduction des déplacements et l'encouragement des mobilités douces, est corollaire de la notion de «proximité heureuse». Voir à ce sujet Carlos Moreno, «La proximité heureuse au cœur de l'urbanisme durable», *Urbanisme*, n° 439, septembre-octobre 2024, p. 55 – 57.

18. Expression employée par MARS Architects.

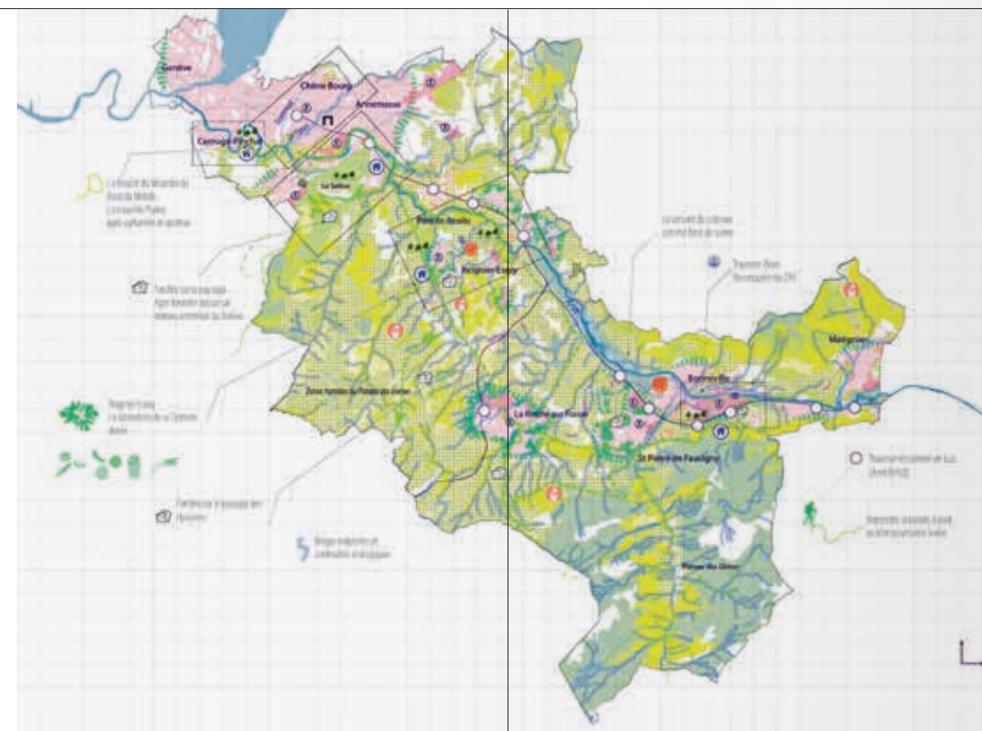


Fig. 5 — Parc naturel, agricole, fluvial et forestier. Carte de l'équipe du PACA Arve, AREP (pilote), novembre 2023

par une mobilité douce et des transports publics à réinventer, plus flexibles et adaptés à la demande. Ce «nouveau tissage» du territoire, structuré par des liens attractifs et par des nœuds viables plus autonomes qu'auparavant — où l'on peut habiter, travailler, se former, se nourrir, se distraire, etc. —, me semble être une idée véritablement novatrice apportée par la VTT¹⁶.

Une telle structure peut-elle favoriser le territoire des courtes distances et la «ville du quart d'heure», concepts qui, avec «la proximité heureuse¹⁷», pourraient prendre racine dans les polarités? Le défi est lancé, même si l'on connaît les difficultés concrètes que cela peut poser, notamment celle de faire vivre économiquement des commerces, des activités et des services dans les petits villages, les hameaux et certains secteurs suburbains.

Pour approfondir la réflexion, il convient tout d'abord de confronter cette vision générale et idéaliste à l'identité morphologique bâtie, variable selon les PACA. Ainsi, l'équipe du PACA Arve structure son secteur autour d'une logique de centralités des courtes distances, avec un rayon de 2 km (Fig. 5), tandis que l'équipe du PACA Chablais met en évidence une organisation, qualifiée de «métropolitaine de villes et villages», composée de hameaux et d'autres formes bâties qui constituent de puissants vecteurs de l'identité locale (Fig. 6); l'équipe du PACA Rhône propose, quant à elle, une structuration du territoire en bassins de proximité et celle du PACA Jura met en lumière le découpage d'une typologie de territoires bâtis, classés selon des degrés d'intensité d'équipements, de services et de commerces ainsi que du niveau d'accessibilité des transports publics.



Fig. 6 — Constellations. Carte de l'équipe du PACA Chablais, studio Paola Viganò (pilote), mars 2024

Ensuite, il est essentiel d'envisager la mise en relation de ces polarités avec leur complémentarité et, par conséquent, l'atténuation de leur autonomie relative — l'une des caractéristiques fondamentales de la «ville du quart d'heure». Dans cette perspective, le concept de «constellations», avancé par l'équipe PACA Chablais, s'avère particulièrement pertinent. Employé pour la première fois lors du Congrès international de l'architecture moderne (CIAM) VIII, tenu à Hoddesdon, près de Londres, en 1951, l'expression *urban constellations*¹⁸ désigne une structure polycentrique dont le développement génère informalité, croissance et changement; une structure liée à l'interaction entre des éléments constants et variables.

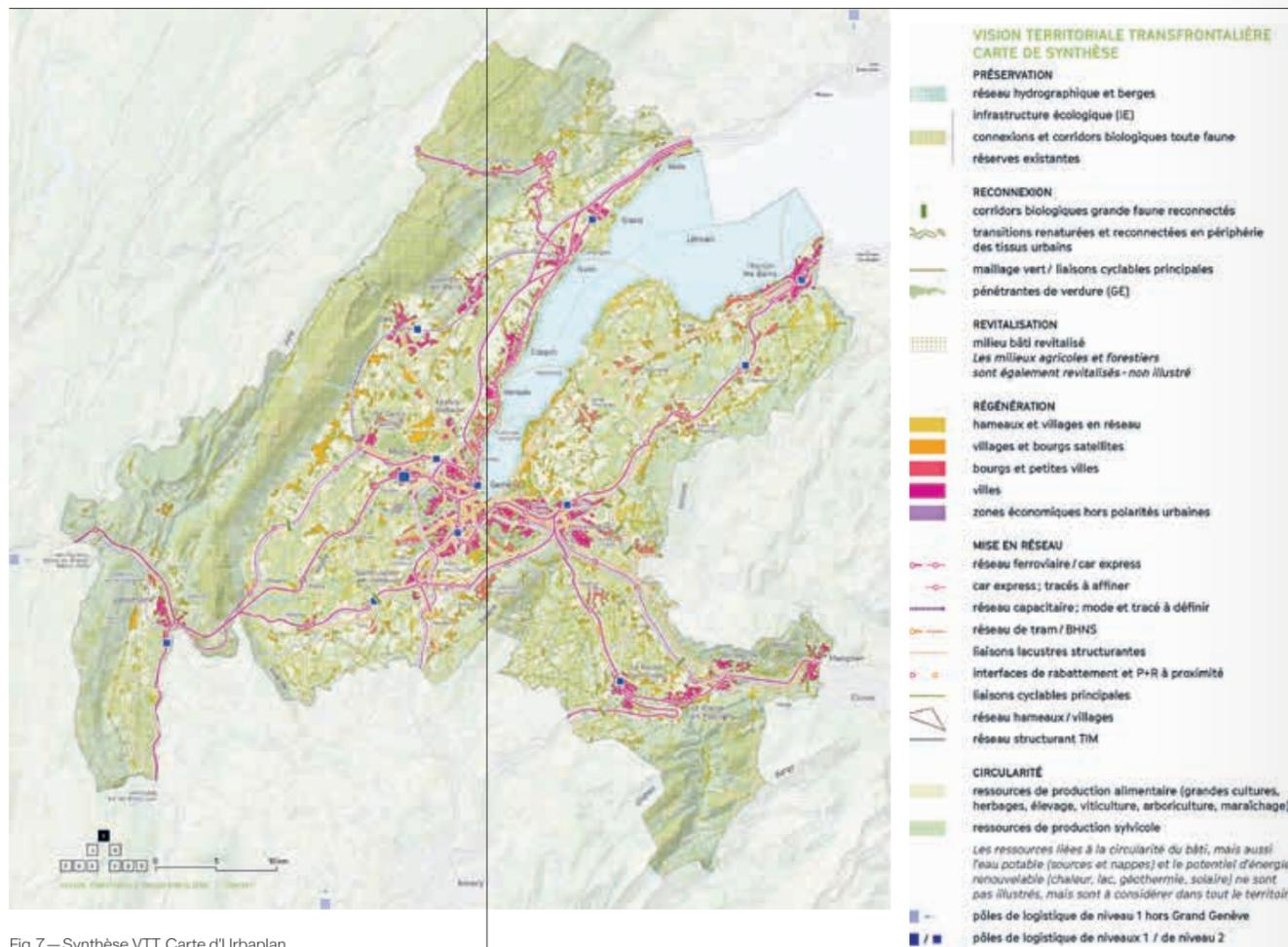


Fig. 7 — Synthèse VTT. Carte d'Urbaplan

Dans le Chablais, les polarités ont le potentiel d'exploiter des synergies communes, déjà existantes ou à créer. En effet, «les «constellations», en créant des densités relationnelles plus fortes (relations culturelles, économiques et environnementales), contribuent à réduire la dépendance aux centres urbains, actuellement considérés comme majeurs, en devenant non pas des îles, mais un réseau de connexions, nécessaire pour faciliter le processus de rééquilibrage du territoire¹⁹».

L'enjeu réside donc, une fois encore, dans la mise en relation et la constitution d'un réseau, notamment pour la mobilité douce. Ce réseau ne se cantonne plus aux noyaux historiques, mais englobe désormais des secteurs monofonctionnels, à l'instar des centres commerciaux «en quête de centralité²⁰». Comme le souligne Feddersen, l'objectif est d'introduire une forme de mixité urbaine dans ces lieux, en favorisant la création de lieux publics, en améliorant l'accessibilité de ceux-ci par les transports en commun et en intégrant des fonctions jusqu'alors absentes — logements, loisirs ou services — afin d'en faire de véritables pôles de vie.

DÉJÀ-LÀ: LE SOCLE DE L'EXISTANT

Certains courants de l'écologie profonde, plutôt radicaux, soutiennent que «l'épanouissement de la vie non humaine requiert une diminution de la population humaine²¹». Si tel est le cas, nul ne contestera qu'il y a là une réelle difficulté à surmonter. En effet, les deux axes thématiques de la VTT, évoqués précédemment et synthétisés dans un plan (Fig. 7), nécessitent des mises en œuvre qui ne sauraient faire abstraction d'une logique de développement, seule réponse viable face à la croissance démographique continue. L'attractivité économique et la qualité de vie de la région jouent un rôle moteur, attirant un nombre toujours croissant de nouvelles et nouveaux habitant-es.

Selon les estimations de l'étude *Dynamiques socio-démographiques et capacités d'accueil*, l'accueil de la population et des emplois à l'horizon 2050 pourrait être absorbé par les territoires déjà urbanisés, consolidant ainsi la politique de «densification vers l'intérieur» qui évite en grande partie l'étalement urbain. Même si cette façon de faire n'est pas aisée, force est de constater qu'après avoir exploré le «socle du vivant», il s'agit désormais d'aborder le «socle de l'existant», un paramètre essentiel dans la dynamique de régénération urbaine.

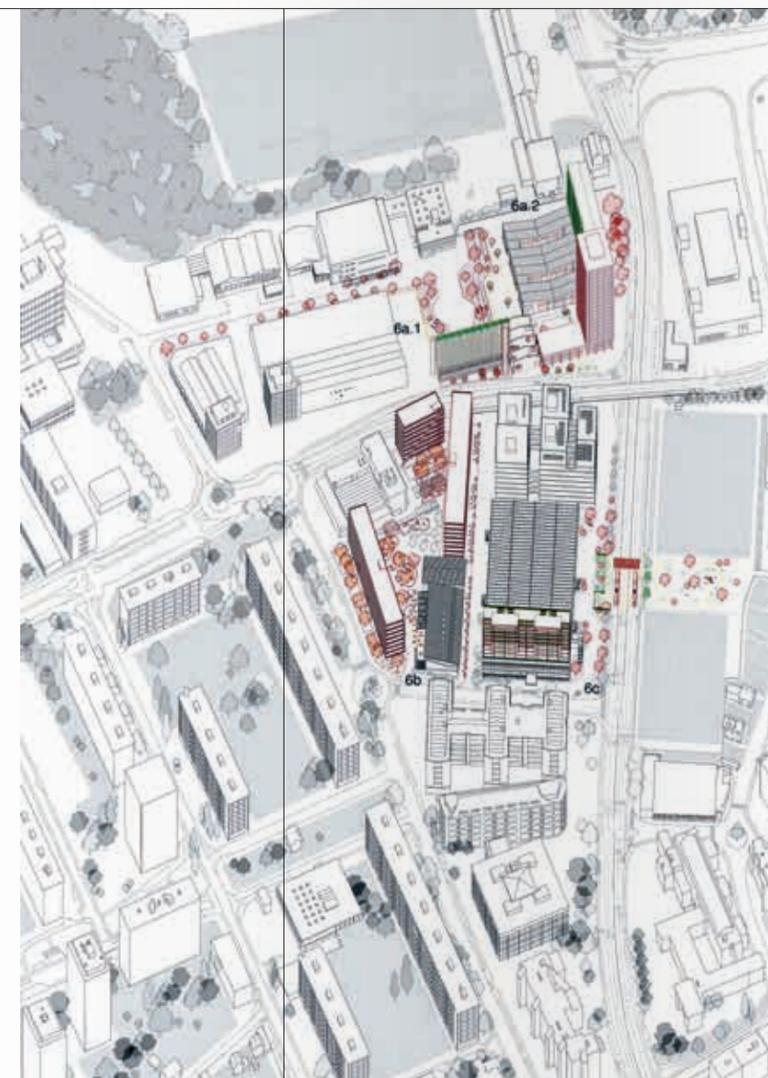


Fig. 8 — Secteur Cointrin, travaux des étudiantes Elia Bianchi, Zineb Mustapha et Alix Maganaguemabe. Atelier Widmer-Gardelegui, Faculté de l'environnement naturel, architectural et construit (ENAC), EPFL, automne 2024

En cette période de transition écologique, architectes et urbanistes doivent accorder une attention renouvelée à ce qui est «déjà-là», à l'identité des lieux. Plutôt que de perpétuer une approche fondée sur la *tabula rasa*, elles et ils sont appelés à maîtriser et à orchestrer la revalorisation de secteurs bâtis porteurs de possibilités — une démarche que l'on pourrait qualifier de *tabula scripta*. Il s'agit de revitaliser et de régénérer les tissus existants, tout en favorisant la rénovation des constructions et en privilégiant le réemploi des matériaux et des structures dans une logique de sobriété et de continuité.

Des travaux académiques récents à l'EPFL ont démontré qu'une telle approche permet d'atteindre des densités comparables à celles issues des opérations de démolition-reconstruction. Sous une formule saisissante et provocatrice — «Les démolitions comme ressource du territoire genevois» —, les enseignantes Ariane Widmer et Bianca Gardelegui, avec le soutien de Pablo Brenas, postulent la nécessité d'introduire de nouvelles complexités dans la composition architecturale et urbaine, intégrant la réutilisation comme ressource à part entière.²²

L'enseignement s'étend ainsi à toutes les échelles, du grand territoire jusqu'au matériau, favorisant l'exploration de «modèles autres», alternatifs, les étudiant-es étant, pour leur part, vivement sollicités à aller bien au-delà de la simple fabrication de l'objet. Dans ce cadre, certaines libertés vis-à-vis des règlements en vigueur ont certes été tolérées, mais ce «pas de côté», jugé nécessaire pour s'affranchir des schémas conventionnels, a produit des résultats probants: des figures inédites et composites, nées de rencontres improbables entre des formes urbaines et architecturales distinctes. C'est ce que nous démontrons le travail des étudiant-es sur certains secteurs de Genève, comme Cointrin où les «barres» glissent entre les arbres et tirent parti des villas existantes pour abriter des fonctions collectives. Un autre exemple est situé à proximité du pont Butin, où la préservation de plusieurs bâtiments industriels destinés à des équipements publics coexiste avec la construction de nouveaux édifices. À travers des représentations axonométriques de ces portions du territoire urbanisé, émerge une poétique urbaine où l'existant devient le socle du renouveau (Fig. 8 et 9).

19. «PACA Chablais — rapport final», in *Grand Genève, Vision territoriale transfrontalière 2050*, Périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération, op. cit., p. 57.

20. Voir à ce sujet le dossier réalisé par Christine Desmoullins, «Les zones commerciales en quête de centralité», *Le Moniteur Architecture AMC*, n° 323, mai 2024, p. 55–65.

21. Arne Naess, «The Deep Ecological Movement: Some Philosophical Aspects», in Luc Ferry, *Le Nouvel Ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*, op. cit., p. 118.

22. *Composer, re-composer*, publication des travaux d'étudiantes de l'atelier Widmer-Gardelegui de l'EPFL, 2024.

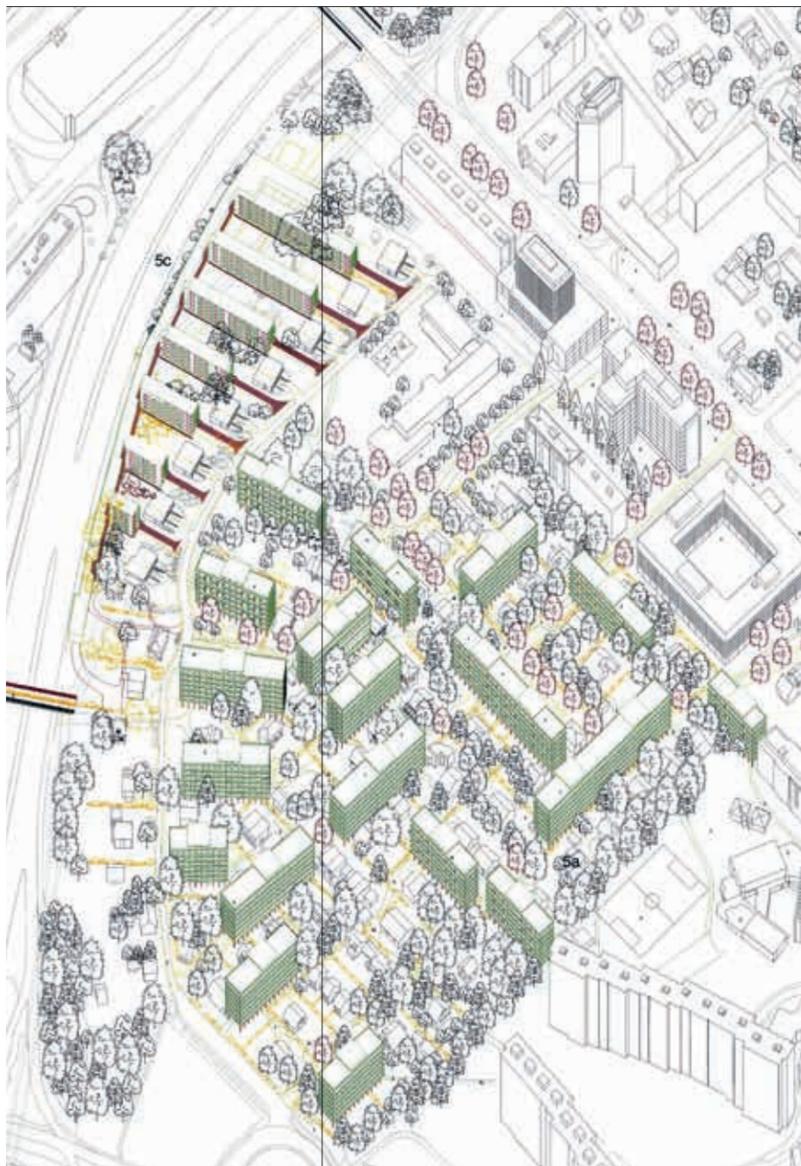


Fig. 9 — Pont Butin, travaux des étudiantes Jules Coupin, Pierre Verhellen, Maina Cazenave et Alex Collet, Atelier Widmer-Gardelegui, Faculté de l'environnement naturel, architectural et construit (ENAC), EPFL, automne 2024

DISCORDANCES DES TEMPS

Or, face à la transition écologique, le temps n'est plus une simple variable parmi d'autres: il est devenu un paramètre central. L'échéance de 2050 fixée par la révision du plan directeur genevois en vigueur constitue l'horizon à atteindre pour parvenir à la neutralité carbone. Il est donc essentiel que les principes de la VTT puissent rapidement s'étendre à d'autres projets de planification afin de se concrétiser en actions tangibles sur le terrain.

Le contexte actuel nous confronte pourtant à des temporalités contradictoires qui s'entrechoquent: l'urgence d'agir face aux défis environnementaux et la lenteur avec laquelle évoluent les mentalités et les cultures, la nécessité d'établir rapidement de nouveaux outils urbanistiques et la résistance des cadres normatifs en vigueur, la vitesse des changements et la temporisation des décisions de la part des associations et des élu-es, pour ne citer que quelques discordances.

Temps long, temps court: pour tenter de dépasser cette impasse, il est essentiel de rassembler et de dialoguer avec les acteur-trices des collectivités et de la société civile. Dans cette optique, il convient de souligner le travail d'ancrage territorial mené par l'équipe du PACA Chablais qui applique la devise «À l'écoute des gens et des paysages²⁴», tout en s'appuyant sur des concepts encore peu explorés en aménagement du territoire tels que l'identité et l'appartenance. Cette approche, fondée sur une compréhension fine du territoire et de ses dynamiques humaines, ouvre de nouvelles perspectives pour une planification plus sensible et inclusive.

On peut comparer cette approche avec «l'urbanisme de prolongement», tel qu'il a été énoncé par Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, «qui peut démarrer à partir de la transformation de quelques logements existants pour s'étendre à un groupe d'immeubles et, enfin, se poursuivre avec l'ajout de constructions neuves, la réactivation d'espaces publics à proximité, le branchement de nouvelles connexions, l'addition de nouveaux services, la transformation de logements voisins, le montage d'un autre programme, etc.²³»

Concevoir la ville comme un collage de contextes fragmentaires à «prolonger» et à adapter aux nouveaux besoins implique un dialogue constant entre l'ancien et le nouveau. Ce principe constitue le cœur de la notion de «temps à l'œuvre» qui repose sur un équilibre subtil entre permanence et impermanence et qui s'élargit, aujourd'hui, aux enjeux écologiques. Ainsi, des concepts tels que la réaffectation, le réemploi, la déconstruction et l'intensification des usages sont réintégrés, tout en ménageant une place centrale à la réflexion sur l'histoire, aux sédimentations et aux temporalités.

LA NÉCESSITÉ D'ÉTABLIR DES GARDE-FOUS

Il est donc essentiel d'agir rapidement et d'éviter, dans la mesure du possible, les situations figées afin que les principes de la VTT se traduisent concrètement sur le terrain et qu'ils garantissent la poursuite d'un développement territorial cohérent. Face à un tel défi, nous devons veiller aux implications sociales et économiques des solutions mises en œuvre afin que la transition écologique ne creuse pas les inégalités existantes, mais contribue plutôt à les atténuer.

Dans la suite des opérations, cette exigence d'équité sociale implique d'aller au-delà de la simple consultation citoyenne ainsi que d'assurer une implication continue et active des différent-es acteur-trices tout au long du déploiement des projets et initiatives. Comme le souligne Marlyne Sahakian, professeure associée en sociologie à l'Université de Genève, spécialisée dans la thématique de la consommation dans une perspective de durabilité, «il serait intéressant d'expérimenter de nouvelles solutions et de donner la possibilité à divers collectifs de tester des pistes prometteuses dans des laboratoires grandeur nature²⁵».

La logique de la «densification vers l'intérieur», bien que vertueuse et nécessaire, engendre néanmoins des effets pervers et paradoxaux. Comme le souligne le sociologue Luca Pattaroni à propos de certaines opérations urbaines genevoises, «les appels écologiques à la densification des villes ont pour revers d'offrir un blanc-seing pour le déploiement du capitalisme immobilier, les opérateurs les plus spéculatifs se vêtant des atours d'une densification vertueuse²⁶».

Plusieurs questions légitimes demeurent liées au fait que l'affirmation de la primauté du socle du vivant et que l'intervention sur des tissus déjà bâtis, avec la complexité que cela comporte, ne se feront pas sans contraintes. Les exigences strictes imposées par ce nouveau mode de développement ne risquent-elles pas, en retour, de favoriser la gentrification, de compromettre la production de logements abordables, voire d'accentuer l'écart économique entre les deux côtés de la frontière? Y a-t-il un prix à payer pour ce changement de paradigme?

Le risque est réel et mérite que des garde-fous soient mis en place. L'équipe de direction du projet de la VTT — Ariane Widmer, Matthieu Baradel, Charlotte Le Gouic et Thierry Maeder, avec l'appui de Mathieu Petite — n'étudie pas ces problèmes et propose à ce sujet la mise sur pied de plusieurs chantiers, dont celui «des conditions opérationnelles et financières de la mobilisation foncière et de la production du logement²⁷». Cette initiative, qui représente certainement un premier pas dans la bonne direction, devrait être suivie par la mise en place de politiques publiques engagées.

APPRENDRE, TOUJOURS APPRENDRE

Enfin, on peut se demander quelles sont les conséquences de ces mutations pour les architectes et les urbanistes? L'ampleur de la tâche, jalonnée de défis et d'incertitudes et soumise à des évolutions rapides et imprévisibles, exige une grande capacité d'adaptation et l'acquisition de nouvelles connaissances à travers une formation continue — apprendre, toujours apprendre.

Il s'agit, en somme, de repenser la profession à l'aune des multiples enjeux émergents issus de la crise actuelle et des enseignements qu'elle nous livre. La planification du devenir des lieux et des territoires, d'une forte complexité, implique des approches pluridisciplinaires et l'instauration de principes d'hybridation selon une dynamique renforcée par un sentiment d'urgence particulièrement inconfortable: la transition énergétique progressant de nos jours trop lentement.

En somme, le prolongement de la VTT par d'autres planifications constitue une opportunité unique pour les architectes et les urbanistes: celle de participer à un chantier hors norme, un véritable laboratoire de recherche et d'expérimentation basé sur un changement de regard et de perspective. Pour que l'onde de choc des années 1970, qui s'est propagée sans impacts majeurs, déploie enfin ses effets.

23. Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, «Transformer, ré-inventer», in *Re-densifier nos petits «grands ensembles»: un projet réaliste?*, 10^e Forum Bâtir et Planifier, Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), section Vaud, Fédération suisse des urbanistes, section romande (FSU), 2014 p. 4, publié en ligne: vd.sia.ch/sites/vd.sia.ch/files/projet_bp_chablais2015.pdf

24. «PACA Chablais – rapport final», in *Grand Genève, Vision territoriale transfrontalière 2050, périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération*, op. cit., p. 9.

25. Marlyne Sahakian, rapport du collège d'expertes élargi.

26. Luca Pattaroni, «La densification, à quel prix?», *Le Courrier*, 17 septembre 2024.

27. «Synthèse», in *Grand Genève, Vision territoriale transfrontalière 2050*, op. cit., p. 23.

PLAN DIRECTEUR CANTONAL 2050

PAR SYLVAIN FERRETTI

SYLVAIN FERRETTI
INGÉNIEUR EPFL SIA, DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'OFFICE DE L'URBANISME

VERS UNE NOUVELLE ARCHITECTURE DÉSIRABLE

L'aménagement du territoire est rythmé par de grandes planifications qui visent à anticiper et à coordonner les besoins en développement pour préserver les ressources naturelles de notre pays.

Ce besoin de planification, valable à toutes les échelles, revêt une dimension particulière à l'échelle cantonale et, plus particulièrement, à Genève où le dynamisme économique et démographique met sous tension un territoire contraint, doté toutefois de grandes qualités environnementales et paysagères. La tension est exacerbée par le phénomène de métropolisation et par l'effet frontière qui coupe la ville-centre de son arrière-pays.

Dans ce contexte, le plan directeur cantonal (PDCn) est l'outil « miracle » qui doit réussir à offrir un cadre de vie harmonieux et de qualité aux habitant-es, actuel-les et futur-es, ainsi qu'aux usager-ères de la ville, tout en préservant les valeurs et les ressources du territoire. Au-delà de l'exercice technique, le plan directeur doit également faire la preuve de sa pertinence et convaincre — autant dire que l'ambition est élevée.

ORGANISATION ET PARTAGE

Dans son articulation, le plan directeur se nourrit de la coordination à l'échelle régionale pour pouvoir ensuite décliner une vision locale. Travail de longue haleine normé par un cadre fédéral strict, l'élaboration du PDCn est confiée à l'Office de l'urbanisme qui a mis en place une organisation de projet transversale afin de capter les enjeux des différentes politiques publiques dans leurs accroches territoriales.

Un comité stratégique, positionné au niveau des directions générales des principaux services concernés, pilote et oriente l'élaboration du futur PDCn qui est porté par une direction de projet dans son élaboration. Celle-ci s'appuie sur une équipe transversale dédiée, pluridisciplinaire et interservices, qui coordonne les différents groupes de travail en charge des études de base.

Cette organisation fractale permet une grande mobilisation au sein de l'administration cantonale, chacun-e pouvant s'investir et produire du

contenu en fonction de ses propres enjeux, avec la garantie d'une mise en perspective coordonnée à l'échelle cantonale tant sur le plan thématique que territorial.

La réflexion autour des enjeux du PDCn et de leur transcription formelle doit être largement partagée. Plusieurs cercles de partenaires y sont associés. D'abord la Commission consultative cantonale pour d'aménagement du territoire (CAT), dont c'est la mission principale, puis les communes dont le rôle de relais territorial est primordial dans la mise en œuvre de nouveaux projets et dans l'accompagnement des mutations territoriales. Les associations professionnelles et la société civile sont également mobilisées pour faire valoir leurs enjeux et alimenter les discussions autour du projet d'aménagement. Enfin, le projet de plan directeur sera régulièrement présenté à la Commission d'aménagement du Grand Conseil pour assurer son accompagnement politique.

Les échanges avec les partenaires peuvent prendre diverses formes: ateliers de travail en plus ou moins grand comité, études conjointes, travaux de commissions, discussions bilatérales, demande d'avis formel, prises de position... Outre l'implication des partenaires, le PDCn sera soumis au regard d'un groupe pluridisciplinaire d'expert-es qui interviendra tout au long des différentes étapes du processus pour orienter et en accompagner la réalisation. Enfin, les habitant-es seront impliqués durant le processus en s'appuyant notamment sur les démarches participatives des projets structurants, en cours et à venir, sur le territoire cantonal.

DÉMARCHE DE PROJET ET CALENDRIER

Le processus multi-acteur-trices d'élaboration du PDCn s'inscrit dans le calendrier établi par le Conseil d'État qui vise une validation par le Grand Conseil durant la législature actuelle. Les grandes étapes peuvent être dissociées entre une phase d'élaboration, qui court jusqu'en juin 2026, et une phase de consultation qui devrait se terminer en avril 2028, avant l'adoption par le Conseil fédéral. La phase d'élaboration comprend la conduite et la mise en commun des études de base ainsi que l'élaboration du projet de PDCn. Elle est rythmée par une succession de versions du PDCn qui doivent converger vers un document qui fera l'objet de la phase de consultation et d'approbation.

La démarche retenue, qui s'appuie sur de nombreux travaux et études — consultation du Grand Genève, feuille de route du PDCn, vision



GENÈVE

Genève, Carouge et Lancy,
PAV et quartier de Pont-rouge,
mai 2025
Photo: Daniel Kunzi

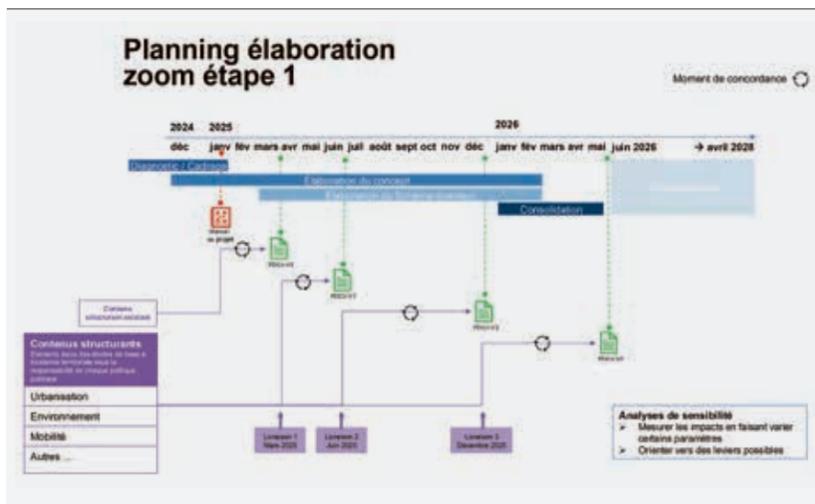


Fig.1 Principaux jalons de l'élaboration du PDCn 2050

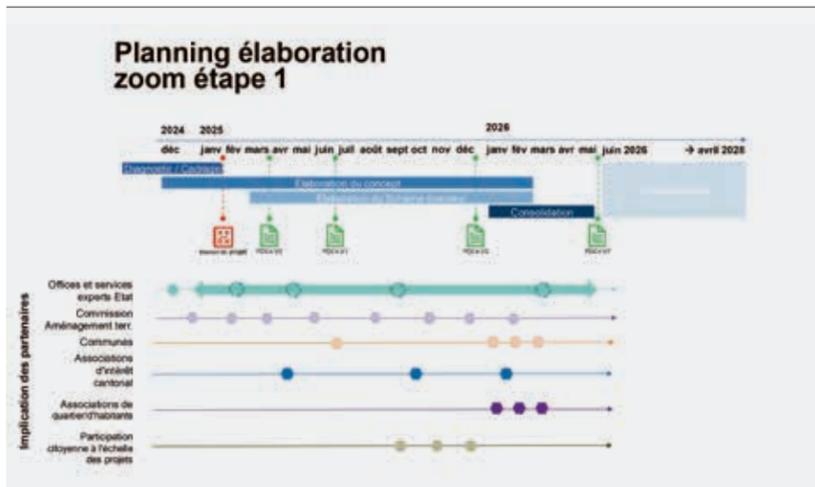


Fig.2 Implication des partenaires dans l'élaboration du PDCn 2050

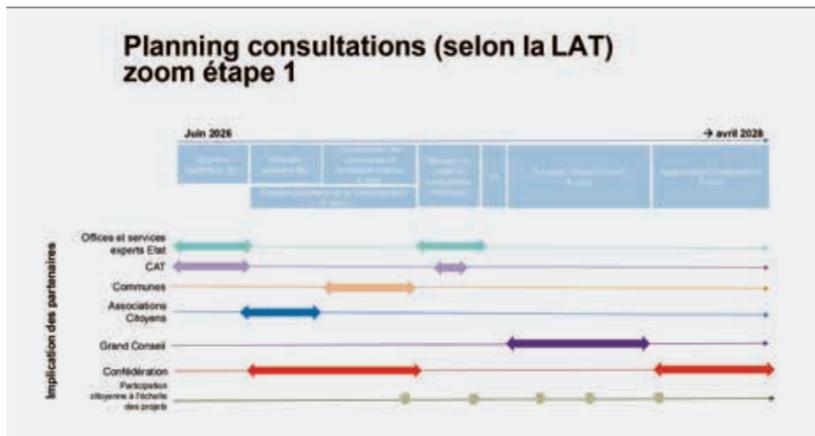


Fig.3 Phase d'adoption du PDCn 2050

territoriale transfrontalière, plan climat, plan d'action concerté pour la transition écologique (PACTE), stratégies et plans d'actions sectoriels... — souhaite proposer des solutions ambitieuses et réalistes à l'évolution territoriale. Ses principaux objectifs sont la qualité de vie de la population, une offre adaptée et diversifiée en logements —, en équipements, en infrastructures et en surfaces d'activités, une mobilité en phase avec les besoins et les enjeux climatiques, une attention particulière aux enjeux d'équité sociale,

culturelle ainsi que de santé dans un contexte de vieillissement de la population et l'amélioration de la résilience par rapport aux crises climatiques, sanitaires et économiques.

Le choix de procéder par itérations successives, entrecoupées de moments d'échange et de concertation, permet aux acteur-trices d'appréhender une matière complexe, de partager les données de base, de s'entendre sur les enjeux et de faire valoir leurs points de vue suffisamment en amont. Les itérations permettent également d'échanger avec les partenaires et de mettre en valeur les enjeux territoriaux (Fig.1-2).

La phase de consultation, plus formelle, comprend une enquête publique, la consultation des communes qui expriment leur avis par voie de résolution, la validation du PDCn 2050 par le Conseil d'Etat et l'adoption par le Grand Conseil. S'ensuivent le traitement par les services de la Confédération et l'approbation définitive du PDCn par le Conseil fédéral. (Fig. 3).

CONTENU DU PDCn

Le PDCn, qui est l'instrument central de la politique cantonale en matière d'aménagement du territoire selon l'article 8 de la *Loi fédérale sur l'aménagement du territoire* (LAT), remplit plusieurs fonctions de coordination entre les politiques publiques, d'orientation stratégique et opérationnelle ainsi que de communication. Il est composé de deux volets. D'une part, le concept de l'aménagement cantonal qui fixe les principes de l'organisation future du territoire à 20-25 ans en posant les objectifs stratégiques et l'organisation spatiale dans ses grands principes. Le concept est contraignant pour les autorités cantonales, communales et fédérales. D'autre part, le schéma directeur cantonal, le volet opérationnel du PDCn, détaille les projets, les mesures de mise en œuvre et les principes d'aménagement. Le schéma du PDCn, composé de fiches et de cartes, est évalué et mis à jour tous les quatre ans, en coordination avec les planifications sectorielles (Fig.4).

Le PDCn, dans son contenu minimum, vise à désigner les parties du territoire qui correspondent à l'agriculture, se distinguent par leur beauté ou par leur valeur, s'offrent au délestage ou exercent une fonction écologique marquante, sont destinées à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables ou sont gravement menacées par des forces naturelles ou par des nuisances. Il s'agit également d'établir:

- la dimension totale des surfaces affectées à l'urbanisation (logements, activités, équipements, infrastructures...);
- leur répartition et la manière de coordonner leur expansion et, par opposition, les surfaces non affectées à l'urbanisation;
- la manière de coordonner l'urbanisation et les transports ainsi que de garantir un équipement rationnel qui permet d'économiser du terrain;

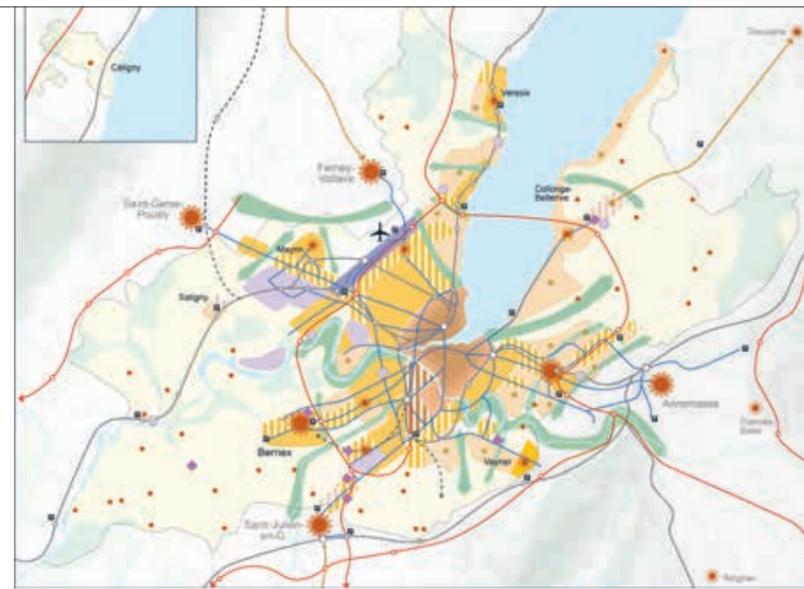


Fig.4 Carte du concept d'aménagement du PDCn 2050

- la manière de concentrer le développement d'une urbanisation de qualité à l'intérieur du milieu bâti;
- la manière d'assurer la conformité des zones à bâtir aux conditions de l'article 15 LAT qui vise à éviter le surdimensionnement de la zone à bâtir;
- et, avec l'entrée en force de la LAT2, un concept global permettant d'atteindre les objectifs de stabilisation du nombre de bâtiments et de surfaces imperméabilisées dans le territoire non constructible.

PRINCIPALES ORIENTATIONS

Le PDCn fixe les priorités et se concentre sur les principales questions à résoudre en vue d'atteindre le développement spatial souhaité. Il doit en effet fournir une image cohérente de l'organisation du territoire, tout en se concentrant sur les éléments déterminants et spatialement structurants des stratégies sectorielles au service d'une vision partagée. C'est ainsi que les stratégies et les plans d'actions sectoriels existants constituent les études de base, au sens de la Confédération, pour la révision du PDCn. Les compléments d'études restant à engager devront se focaliser sur les sujets prioritaires pour lesquels le corpus existant n'apporte qu'une connaissance partielle des enjeux.

De plus, le PDCn s'appuie sur le principe constitutionnel de subsidiarité en laissant une marge d'appréciation et d'adaptation à l'échelle locale au service d'une vision cantonale claire, ce qui permet des allers-retours entre les échelles afin de favoriser l'émergence de solutions contextualisées. La contribution de l'échelle locale doit également être mieux prise en compte dans la structuration du projet de territoire, notamment sa dimension sociale qui a gagné

en importance avec les notions de proximité et d'échelle humaine ainsi qu'avec la prise en compte des pratiques quotidiennes.

L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sous-tendent les grandes orientations du futur PDCn et constituent le cadre de référence pour la coordination des différentes politiques à incidence territoriale. Il ne s'agit plus de prévenir les atteintes à l'environnement, mais de construire un projet de territoire inclusif dans une logique responsable et d'opportunités vertueuses. Pour autant, le PDCn ne porte pas à lui seul la responsabilité du respect des engagements en matière de transition écologique, mais fédère les mesures à prendre sur le territoire pour y parvenir.

Le PDCn, en tant qu'outil de coordination, fixe les conditions de la pesée des intérêts, ce qui implique de renforcer la logique d'un territoire négocié, où chacun-e est partenaire et coresponsable. Ainsi, l'élaboration du PDCn doit assumer la complexité des enjeux due aux potentiels conflits spatiaux entre croissance, démographique et économique, et préservation des ressources. De même que la logique de régénération du territoire table sur les synergies à rechercher plutôt que sur les concessions à opérer.

Le caractère inédit du contexte impose également de développer et d'encourager la capacité d'innovation comme outil de gestion du risque et de l'incertitude. Par ailleurs, il s'agira d'interroger le corpus législatif, dans le respect de la stabilité du droit, en vue de faire évoluer et d'adapter les outils d'aménagement, voire même d'identifier des marges pour faire place à l'expérimentation.

Le PDCn représente ainsi un projet ambitieux et crucial pour l'avenir du canton. Face à une évolution rapide et complexe des enjeux environnementaux, sociaux et économiques, le PDCn 2050 pourra s'appuyer sur une méthode de travail rigoureuse, une gouvernance collaborative et une large concertation pour répondre aux attentes de la population tout en anticipant les défis de demain. Ce plan constitue non seulement une réponse aux besoins actuels, mais également une vision pour un canton durable, inclusif et résilient, où qualité de vie et développement harmonieux se conjuguent.

LE «PAYS DE GENÈVE» FACE AUX DÉFIS DE LA MÉTROPOLISATION:

L'URGENCE EST DE MISE



PAR CLAUDE BARBIER

La métropolisation galopante du « Pays de Genève » transforme profondément le territoire, sans que l'on en mesure pleinement les conséquences. Entre flux pendulaires croissants, saturation foncière et déséquilibres transfrontaliers, le plan directeur cantonal 2050 se heurte à une urgence: penser une coopération renforcée avec l'arrière-pays, sous peine de voir Genève s'enliser dans ses propres contradictions.

Ci-contre: Genève, mai 2025

Genève étouffe.
Le plan directeur
cantonal 2050
soulève l'urgence
d'une vision
transfrontalière
enfin assumée.

viles telles Bordeaux (261800 habitant-es en 2024) ou Strasbourg (291300 hab.). Pour être plus explicite, c'est autant que la population cumulée de Lausanne (141400 hab.) et Berne (134500 hab.). Ainsi, le canton de Genève fait vivre l'équivalent de la huitième ou de la neuvième ville de France, ou encore de la somme des habitant-es de la quatrième et de la cinquième ville de Suisse, et cela sans compter les pendulaires vaudois-es ainsi que celles et ceux qui travaillent dans des organisations internationales. 275000 personnes représentent également la moitié de la population du canton, de l'ordre du demi-million d'habitant-es. Ce sont 35% de plus que la population de la ville de Genève (203840 d'habitant-es). Ces calculs ne tiennent pas compte des revenus générés par les activités exercées sur place et des emplois induits par la présence de frontalier-ères ou de doubles nationaux. Combien d'enseignant-es, d'artisan-es et d'employé-es de magasins dépendent de la présence de ces travailleur-euses exerçant dans le canton de Genève, mais n'y habitant pas? Bref, on ne peut pas dire que le poids réel du canton de Genève dans son *hinterland* ait été bien soupesé, ni que l'intrication des territoires et des populations ait été jaugée à sa juste mesure.

CLAUDE BARBIER
HISTORIEN, CONSULTANT, CHARGÉ
DE COURS AU GLOBAL STUDIES
INSTITUTE (GSI) DE L'UNIVERSITÉ
DE GENÈVE
PHOTOS: DANIEL KUNZI

La métropolisation du « Pays de Genève » avance sans frein ni retenue, mais avons-nous réellement pris la mesure de ce qui se trame? En 2020, presque 150000 personnes venaient quotidiennement à Genève pour y travailler, nombre englobant les frontalier-ères, les pendulaires vaudois-es (ou d'autres cantons), les doubles nationaux qui n'ont pas besoin du permis G (autorisation frontalière) ainsi que les Suisses habitant illégalement en Haute-Savoie et dans l'Ain. Ces données n'ont fait que croître et l'on recense, aujourd'hui, environ 112000 frontalier-ères, auquel-les il convient d'ajouter au minimum 13000 doubles nationaux, portant le total à près de 125000 personnes¹. Tant que la croissance économique sera au rendez-vous, il n'y a pas de raison que ce processus cesse.

Pour prendre conscience du phénomène, quelques calculs sont nécessaires. Dans l'hypothèse d'un ménage traditionnel composé de deux parents et de deux enfants (soit 2,2 personnes en moyenne) vivant de l'unique revenu d'un emploi genevois et habitant l'Ain ou la Haute-Savoie, l'on obtient le nombre de 275000 personnes. Cela équivaut à la démographie de

EXTERNALITÉS NÉGATIVES

Les externalités négatives liées à ce processus nous explosent à la figure. Inflation du coût du foncier et de l'immobilier, pollution et allongement des trajets pendulaires sont autant de maux qui affectent notre territoire, sans que d'autres mesures, si ce n'est palliatives, ne leur soient opposées. Des effets pervers se font également sentir: la désignation des travailleur-euses frontalier-ères à Genève comme boucs émissaires de situations personnelles qui ne se sont pas améliorées, généralement dues au faible niveau de qualification professionnelle,

1. Compilation de statistiques provenant de différentes sources: « Informations statistiques », Genève, Office cantonal de la statistique (OCSTAT), Département des finances, n° 26, mai 2013, publié en ligne: statistique.ge.ch/tel/publications/2013/informations_statistiques/autres_themes/is_travailleurs_non_residants_26_2013.pdf et Statistiques cantonales de l'OCSTAT sur les frontalier-ères, publiées en ligne: statistique.ge.ch/domaines/03/03_05/tableaux.asp [consulté le 29 mars 2025].



Fin de journée ordinaire. Bernex, autoroute de contournement en direction de la douane de Bardonnex, le vendredi 16 mai 2025

2. Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979 (état: le 1^{er} janvier 2019), titre 2: «Mesures d'aménagement», chapitre 1 «Plans directeurs des cantons», article 7 «Collaboration entre entités», Berne, Confédération suisse, publié en ligne: fedlex.admin.ch/eli/cc/1979/1573_1573_1573/fr [consulté le 29 mars 2025].

surtout en Haute-Savoie, et le succès du vote protestataire, pour dénoncer des situations qui se péjorent à cause de la difficulté à se loger et à vivre.

Comme une tache d'huile, les effets de la métropolisation s'étendent géographiquement. On dénombre aujourd'hui entre 1300 et 1500 frontalier·ères qui viennent du département de la Savoie. Qui aurait pu imaginer que des habitant·es d'Aix-les-Bains, de Chambéry, voire de plus loin, effectueraient quotidiennement une heure de route à l'aller, autant au retour, pour se rendre à Genève? Sur la base de 220 jours ouvrés, cela représente 440 heures par an passées dans sa voiture, soit l'équivalent de 55 nuits d'un bon sommeil ou de 10 semaines de travail à 44 heures hebdomadaires. La ou le frontalier·ère savoyard·e fait preuve d'une remarquable résilience. En outre, les temps de trajet sont croissants en raison de l'engorgement lié à l'augmentation du nombre de pendulaires. Heureuses sont donc les personnes qui n'ont qu'une heure de trajet à l'aller et au retour pour se rendre à leur lieu de travail et en revenir. Les explications liées à l'attractivité de la place genevoise sont nombreuses: salaires élevés, rendus alléchants par l'évolution du taux de change qui voit le franc suisse monter ou l'euro descendre, stabilité politique du pays, législation sociale favorable pour les employeur·euses, prestations sociales honnêtes pour les employé·es, etc.

UN PLAN DIRECTEUR CANTONAL POUR 2050 ET POUR 282,48 KM² BIEN SATURÉS ?

Le débat qui s'engage à Genève concerne le plan directeur cantonal (PDCn) 2050. Difficile de se projeter en 2050, tant le terme de 2025 nous paraît lointain du fait des bouleversements géopolitiques que nous subissons depuis le début de l'année. Pourtant, certaines réalités s'invitent déjà et s'imposeront avec encore plus d'acuité. Le canton de Genève est densément urbanisé. Sacrifier la zone agricole et s'en prendre aux zones pavillonnaires semble désormais inenvisageable. Dans ces conditions, imaginer des bouleversements profonds paraît illusoire.

UN IMPENSÉ: L'EXTENSION SUR LA HAUTE-SAVOIE ET LE PAYS DE GEX ?

Le futur PDCn peut toujours imaginer un scénario avec plus d'activités, plus d'emplois et plus d'habitant·es, mais les communes genevoises font déjà savoir leur réticence à accueillir des résident·es supplémentaires. Quant aux zones d'activités, il paraît difficile d'envisager le déclassement de terrains agricoles pour y installer ces dernier·ères. Reste l'*hinterland* français de

Genève. Pour l'heure, le rééquilibrage désiré des activités économiques — en tout cas inscrit dans le cadre du premier Projet d'agglomération de 2007 — demeure un vœu pieu. Ce rééquilibrage était impossible sans changements notoires des conditions cadres (fiscalité, charges sociales, etc.). Rien n'ayant été fait, le projet a échoué.

Un éclairage historique s'impose: le statut de notre territoire qui fonctionne depuis 1776 — 250 ans l'an prochain — avec des règles particulières. Voltaire, seigneur de Ferney, a arraché à la monarchie française en 1776 un statut particulier pour le Pays de Gex afin de commercer avec Genève. Les traités de Vienne (1815) et de Turin (1816) ont donné vie aux zones franches qui permettent à Genève de trouver en terres gessiennes et savoisiennes l'approvisionnement vivrier dont la ville a besoin. Les zones sont ainsi étendues aux deux tiers de l'actuelle Haute-Savoie en 1860. Cela fait donc presque un quart de millénaire que Genève et son *hinterland* fonctionnent avec un régime dérogatoire.

Le chemin est tout tracé: il conviendrait de conduire dans ce territoire une réflexion qui permette à celui-ci de se développer — et pas seulement de croître sous l'angle des inégalités —, d'imaginer un statut spécial inspirant, à l'image de celui de l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

Chouilly, vue du Pays de Gex depuis la zone viticole, mai 2025



UN DÉCLIC ?

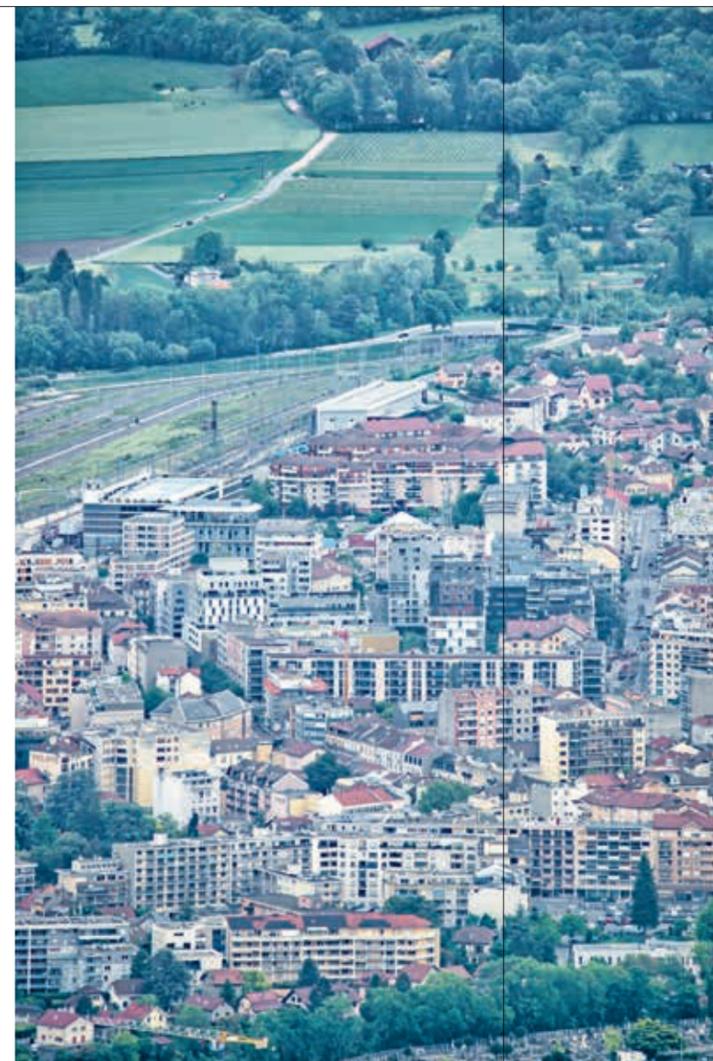
Genève va-t-elle enfin s'intéresser davantage à son arrière-pays? C'est une tradition genevoise bien ancrée que d'ignorer ce qui se passe au bord de sa centaine de kilomètres de frontière, dont seuls 4,5 km avec le canton de Vaud. La saturation du territoire et l'incapacité du canton à loger sa population, qui se déverse Outre-Versois, dans le Pays de Gex et en Haute-Savoie, devraient pourtant interroger les autorités cantonales. Sont également concernés les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, surtout ce dernier, dont l'absence de politique vis-à-vis de Genève consterne. La question est bien celle-ci: que doivent dire la Haute-Savoie et l'Ain à Genève? Peut-être que la législation fédérale peut venir à la rescousse des élu·es de ces deux départements. Allumons leur lanterne! La *Loi fédérale sur l'aménagement du territoire* (LAT) prévoit une coopération obligatoire lorsque les politiques cantonales ont un impact au-delà des frontières nationales: «Les cantons contigus à la frontière nationale s'emploient à collaborer avec les autorités des régions limitrophes des pays voisins lorsque les mesures qu'ils prennent peuvent avoir des effets au-delà de la frontière².» Il n'est pas de mesure prise par les instances genevoises (officielles ou privées) qui n'ait un impact direct ou indirect sur son arrière-pays. L'exemple de la formation professionnelle est, à cet égard, édifiant.

UN EXEMPLE DES CARENCES GENEVOISES : LA FORMATION DES APPRENTI·ES

Le système suisse de formation par apprentissage (la formation duale) est, à juste titre, souvent vanté. Toutefois, certains cantons suisses, surtout ceux situés au plus proche de la frontière française — Genève en tête —, s'affranchissent allègrement de l'obligation de formation et s'en remettent largement au système éducatif français, sans en assumer le coût.

En 2022, le taux de places d'apprentissage pour 100 emplois en Suisse était de 4,2 %, avec de fortes disparités d'un canton à l'autre. À Genève, avec 5245 apprenti·es pour 323294 emplois (l'équivalent d'un plein-temps), ce taux chute à 1,6 % — le plus bas de Suisse. En comparaison, Vaud atteint 3,5 %, le Jura 4 %, le Valais 4,2 %, Neuchâtel 4,4 % et Fribourg 5,2 %. Le canton francophone le plus éloigné de la frontière française, celui de Fribourg, est au-dessus de la moyenne suisse. Plus on s'éloigne de la frontière française où la main-d'œuvre semble abondante et qualifiée, plus l'offre de formation par apprentissage paraît de mise. Si la moyenne nationale (4,2 %) s'appliquait à la Cité de Calvin, cette dernière devrait compter 13578 apprenti·es, soit un déficit de 8333 (13578 – 5245) places non pourvues.

Une enquête relative aux coûts de la formation professionnelle en Suisse a démontré que le coût annuel par entreprise et par apprenti·e se chiffre à 28000 francs suisses, soit un total de 72000 francs pour l'ensemble de la durée de l'apprentissage répartie sur trois ans³. À Genève, les 5245 apprenti·es se répartissent équitablement sur les trois années de formation (1750 par an). Selon le même raisonnement, les 8333 apprenti·es que Genève ne forme pas, soit 2800 par an, permettent aux entreprises genevoises d'économiser annuellement 201,6 millions de francs (2800 x 72000 francs)⁴. Cela donne un ordre de grandeur du gain extraordinaire opéré par les entreprises genevoises qui se contentent de puiser dans un vivier, sans aucunement participer à la formation de cette main-d'œuvre, se reposant sur les efforts consentis par les voisins, tant suisses que français.



Annemasse, à la frontière du canton de Genève, mai 2025

Les 201,6 millions économisés par Genève équivalent à 52 % du montant que le canton de Genève va reverser aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie au titre de la Compensation financière genevoise (CFG, fonds frontaliers) pour l'exercice 2024. Si nos calculs ne valent que pour la formation par apprentissage, que dire de toutes les autres formations (celles d'infirmier·ères, bien sûr, mais aussi celles des technicien·nes, des ingénieur·es et des universitaires) que nous n'avons pas pris en compte et dont nous ignorons tout au stade de nos investigations?

3. Alexander Gehret, Manuel Aepli, Andreas Kuhn et Jürg Schweri, *Formation des apprenti·es: quel intérêt pour les entreprises? Résultats de la quatrième étude coût/bénéfice*, Zollikofen, Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle, 2019, publié en ligne: ehb.swiss/sites/default/files/iffp_rapport_190923_fr_v3_web.pdf [consulté le 29 mars 2025].

4. Si Genève alignait son taux de places d'apprentissage sur la moyenne suisse de 4,2 %, environ 3000 apprenti·es supplémentaires obtiendraient chaque année un diplôme de formation professionnelle dans le canton (3000 x 72000 CHF = 216000 000 CHF).

5. Voir Barbier Claude, Levrat Nicolas (éd), *L'Accord franco-suisse de 1973 et la Compensation financière genevoise. Les fonds frontaliers, socle du Grand Genève*, Genève, Bâle, Schulthess, 2025.

REVENIR AUX FONDAMENTAUX : L'ÉCHANGE DE LETTRES ENTRE LES AMBASSADES

Dans la foulée de la signature de l'accord franco-suisse du 29 janvier 1973 donnant naissance à la compensation financière genevoise, les ambassades de France en Suisse et de Suisse en France ont échangé des lettres diplomatiques le 12 juillet 1973. Cet échange est à l'origine de la création d'une « commission mixte consultative », qui se réunit à Paris la première fois le 25 mars 1974, avec une fréquence en principe annuelle. Les deux pays se sont mis d'accord pour que ladite commission se saisisse « des problèmes de voisinage » qui touchent: l'aménagement du territoire; l'environnement et la protection de la nature; les transports et les communications; les migrations frontalières et le logement; l'enseignement, la formation professionnelle et la recherche; la culture, les loisirs et le sport ainsi que la santé publique et les implantations agricoles et industrielles⁵. On est bien loin du compte. Le Comité régional franco-genevois (CRFG), né lui aussi dans la foulée de l'accord franco-suisse du 29 janvier

1973 comme le Grand Genève, a quelque peine à se saisir de l'ensemble des domaines d'intervention énoncés. La formation professionnelle par apprentissage, évoquée précédemment, n'est qu'une des politiques publiques citées. Aussi perçoit-on l'ampleur de la friche. Restons positifs: il y a donc une marge d'amélioration.

Il n'est pas certain que les États, à savoir la République française et la Confédération helvétique, puissent apporter des avancées significatives en matière de politiques transfrontalières dans le « Pays de Genève ». Seules les populations locales, leurs représentant·es, possèdent la capacité de le faire et, peut-être, de faire sortir les États de leur torpeur. Cependant, se pose la question de leur volonté d'agir. À un moment donné, compte tenu de l'ampleur des problèmes et des enjeux, elles et ils risquent pourtant de ne pas avoir d'autre choix que de s'engager.

Annemasse, vue depuis le Salève, mai 2025



TABLE RONDE

Avec Ariane Widmer, architecte — Paola Viganò, architecte et urbaniste, Luca Pattaroni, sociologue — Yves Delacrétaz, ingénieur en mobilité — Pierre-Alain Lhôte, entrepreneur — Simon Gaberell, géographe



MODÉRATEUR:
BRUNO MARCHAND
PROFESSEUR
HONORAIRE EPFL
ARCHITECTE EPFL,
SIA, FAS ET FSU

PHOTOS:
HÉLÈNE MARIA

BRUNO MARCHAND (BM): **Le lancement des études en vue de l'élaboration du plan directeur cantonal (PDCn) 2050 est imminent. Comme l'a souligné le conseiller d'État Antonio Hodgers, les projections démographiques anticipent une poursuite de la croissance de la population cantonale. Selon cette perspective, il me paraît essentiel que l'important travail mené dans le cadre de la Vision territoriale transfrontalière (VTT) constitue une orientation de référence, une base à la fois théorique et stratégique pour le futur PDCn. Avec la VTT, nous percevons l'amorce d'un changement de regard sur l'aménagement du territoire — certain-es parlent même d'un changement de paradigme. Face à cette mutation profonde, deux attitudes opposées émergent: l'une considère que nous sommes confrontés à une impasse majeure face aux bouleversements en cours; l'autre, plus constructive et résolument tournée vers l'avenir, adopte une posture d'ouverture, accueillant ce nouveau cadre comme une opportunité pour penser autrement, inventer et expérimenter. C'est dans cet esprit que je souhaite m'inscrire aujourd'hui.**

Pour structurer la réflexion, j'aimerais ouvrir la discussion sur le premier des deux axes de la VTT: le «socle du vivant»¹. Si l'on admet que le véritable renversement de paradigme consisterait à placer le vivant avant l'être humain dans nos priorités d'aménagement, une question essentielle se pose: comment concevoir un territoire, reconnu comme exigü, dans le cadre du futur PDCn?



ARIANE WIDMER
ARCHITECTE ET
PAST-URBANISTE
CANTONALE

ARIANE WIDMER (AW): En préambule, il convient de revenir sur les prémices de cette table ronde. L'objectif est de comprendre comment la révision du PDCn peut se mettre en place. Au fond, la difficulté majeure pourrait résider dans la capacité à valoriser des contenus forts, sans se focaliser sur l'organisation d'un outil dont les limites, formelles comme administratives, sont déjà perceptibles. Les deux axes développés dans la VTT — le «socle du vivant» et les «nouvelles centralités» — ne se retrouveront vraisemblablement pas de manière

littérale dans le futur PDCn qui sera plus nuancé. En effet, une reprise à l'identique de ces axes ne serait ni juste ni souhaitable dans la mesure où ils ont aussi généré des clivages. L'un des enjeux majeurs consistera à faire émerger le concept de «socle du vivant» comme principe structurant du PDCn. Celui-là ne se limite pas aux espaces situés hors de la ville, car il est également présent dans le périmètre urbain. Lorsque je parle de le faire émerger, il s'agit littéralement le faire réémerger, comme lorsqu'une plante pousse dans une faille d'asphalte.

Sur le fond, il convient de revenir au premier article de la *Loi sur l'aménagement du territoire* (LAT) où il est question de protéger le sol², car celui-ci devrait constituer le fil conducteur de toute action d'aménagement. Les activités humaines et la manière dont elles sont organisées sur le territoire ne devraient intervenir qu'ensuite. Or, c'est précisément à cet égard que notre politique d'aménagement du territoire a, jusqu'à présent, le plus failli. Trop souvent, les enjeux environnementaux ont été traités de manière défensive, voire compensatoire. Aujourd'hui, l'ensemble des orientations portées par la VTT nous appelle à changer de cap, à prendre un virage, à revoir peut-être entièrement notre manière d'aborder et de comprendre le territoire sous l'angle du vivant, de la nature et du sol. Pour réussir, ce changement de paradigme doit se traduire de manière exigeante dans chaque acte de la transformation territoriale.

PAOLA VIGANÒ (PV): En parallèle, il faut interroger ce que nous entendons par «socle du vivant». Que désigne précisément un socle? Pour quel-les «vivant-es»? Est-ce un socle qui permet de vivre ou qui est vivant en soi? Ces interrogations relèvent d'une approche fondamentalement éthique. Des «sujets», tels que les espèces qui habitent les sols, l'eau ou les arbres, ont désormais droit de cité, alors qu'ils n'étaient jusqu'à récemment pas reconnus. Sommes-nous prêt-es à ouvrir le dialogue à d'autres «sujets» vivants, même si leur vie est très faible au regard des critères humains? Le «socle du vivant» ne peut en effet plus être pensé comme un simple support au service de nos projets. Comme la biodiversité, il est

De gauche à droite:
SIMON GABERELL,
ARIANE WIDMER,
PIERRE-ALAIN LHÔTE,
JEAN-PAUL JACCAUD,
PHILIPPE MEIER,
PAOLA VIGANÒ,
BRUNO MARCHAND,
LUCA PATTARONI
et YVES DELACRÉTAZ



PAOLA VIGANÒ
ARCHITECTE ET URBA-
NISTE, PROFESSEUR
ORDINAIRE, LABORA-
TOIRE D'URBANISME
(LAB-U) À L'EPFL

lui-même sujet, et nous devons assumer cette bifurcation ontologique. Le Rhône, par exemple, pourrait désormais bénéficier d'une personnalité juridique qui s'attache à certaines entités naturelles. Le «socle du vivant» est un ensemble de sujets: ils induisent un vaste débat que nous ne sommes pas encore totalement prêt-es à mener. Pourtant, il est essentiel de formuler les questions que nous devons nous poser, même si nous n'avons pas toutes les réponses. Un PDCn, par exemple, ne pourra prétendre à la cohérence s'il ne s'interroge pas en amont sur le territoire sujet.

Le second aspect du «socle du vivant» réside dans sa fonction vitale pour notre espèce. Le véritable enjeu réside dans notre capacité à articuler les dynamiques de croissance avec le «socle du vivant». Sur ce plan, je trouve que nous demeurons encore trop timides, malgré toutes les réflexions engagées, malgré les outils cartographiques élaborés. Nous n'y sommes pas encore, car nous peinons à reconnaître que ce «socle du vivant» nous impose des limites. Des scénarios ont clairement montré que nous sommes nullement en mesure de concilier les exigences agricoles (c'est-à-dire de nous nourrir) avec les impératifs du «socle du vivant». Pour la ressource en eau, c'est encore pire. Si nous continuons à considérer le «socle du vivant» comme un service écosystémique au service des êtres humains, nous devons alors mieux considérer sa capacité limitée de nous supporter et agir en conséquence.

Il y a une dizaine d'années, l'Union européenne posait déjà la question de la sobriété foncière à grande échelle, en appelant à ne pas ajouter de parcelles constructibles à celles qui étaient déjà prévues par la planification (*No net land take*), mais aucune législation n'a encore été adoptée. Aujourd'hui,

nous devons aller plus loin: il faudrait non seulement s'abstenir d'élargir les zones constructibles, mais également engager un mouvement de repli pour un certain nombre d'espaces qui portent atteinte au patrimoine, à la biodiversité, aux espaces publics, aux zones pour l'adaptation au changement climatique, etc. Dans cette perspective, je trouve pertinente la définition du «foncier de la transition» employée en France. La transition a besoin de foncier pour se réaliser, surtout dans les villes.

BM: **La question du «foncier de transition» est en effet centrale, tout particulièrement dans un territoire aussi contraint que celui du canton de Genève. Elle nous confronte à une tension fondamentale: comment concilier une croissance démographique soutenue avec les exigences d'un «contrat naturel»³, pour reprendre l'expression de Michel Serres? Comment accueillir une population toujours plus nombreuse et préserver, voire régénérer, les milieux vivants, alors que ces deux dynamiques s'imposent comme des réalités incontournables dans les décennies à venir?**

PIERRE-ALAIN LHÔTE (PAL): Si l'on revient au «socle du vivant», je rejoins l'idée que le vivant doit être considéré pour lui-même. C'est la seule définition acceptable. En revanche, la notion de «primauté du socle du vivant» m'interpelle sur le plan conceptuel. Doit-on y voir une injonction tendant uniquement à la préservation de la biodiversité? Ou faut-il l'interpréter comme un angle par lequel l'analyse doit être conduite, dans l'esprit du premier article de la LAT: tenir compte des données naturelles ainsi que des besoins de la population et de l'économie? C'est dans cette optique qu'il me semble nécessaire d'appréhender l'utilisation mesurée du sol.



PIERRE-ALAIN LHÔTE
ENTREPRENEUR
ET PRÉSIDENT DE
LA FÉDÉRATION
GENEVOISE DES
MÉTIERES DU
BÂTIMENT (FMB)

Les milieux économiques que je représente ont été très critiques à la publication du projet de la VTT. Grâce à l'ajout de plusieurs paragraphes, nous avons finalement trouvé un terrain d'entente et pu soutenir le texte. Aujourd'hui, le document final, nourri de ces réflexions, constitue une étude de base au sens de la LAT pour l'élaboration du futur PDCn. Il demeure toutefois des questions ouvertes, comme la place du vivant dans les zones construites. Par ailleurs, la nécessité de prendre en compte tous les paramètres fixés dans la loi sans nous soustraire à notre devoir d'accueillir les nouveaux habitant-es, c'est, reconnaissons-le, une forme de quadrature du cercle.

L'enjeu consiste, d'un côté, à prendre conscience de nos responsabilités à l'égard de la transition écologique, notamment en lien avec nos engagements en faveur de la neutralité carbone à l'horizon 2050, et, de l'autre, de répondre à la croissance démographique et au vieillissement de la population, avec ce que cela implique dans l'évolution des modes de vie et l'habitabilité du parc bâti existant. Lors de discussions récentes avec des associations de protection de la nature, j'ai néanmoins pu constater que l'on s'éloignait du dogme consistant à penser qu'il suffit de limiter la croissance de la population, en fermant les frontières ou en limitant l'attractivité de Genève. Les besoins de financement des politiques publiques de santé et de cohésion sociale ajoutent de la complexité au débat. Il nous faut désormais construire un narratif cohérent à l'intention de la population qui, quels que soient les avis des expert-es, sera souveraine et tranchera.

BM: **En relisant les documents relatifs à la VTT, j'ai été moi aussi à la fois intrigué et interpellé par la notion de primauté du « socle du vivant » qui y figure explicitement. Elle suppose, de facto, la nécessité d'un rééquilibrage des valeurs dans la pesée des intérêts en présence. Comment comprendre une telle évolution?**



LUCA PATTARONI
SOCIOLOGUE, PRO-
FESSEUR TITULAIRE
AU LABORATOIRE
DE SOCIOLOGIE
URBAINE À L'EPFL

LUCA PATTARONI (LP): Si l'on envisage la pesée des intérêts sous un angle plus philosophique, la difficulté surgit dès lors qu'il s'agit de transformer des attachements profonds. On ne la vit pas de la même manière lorsqu'on est une multinationale, une grande entreprise générale ou un-e propriétaire de maison. Il s'agit de structures de contraintes et de droits fondamentaux divergentes. Un enseignement récent a permis d'illustrer cela: imaginons un plan localisé de quartier (PLQ) conçu sans qu'aucun arbre soit abattu ou seulement quelques-uns, compensés. Tant que nous ne parviendrons pas à élaborer ce type de projet, nous resterons dans une logique de *tabula rasa*, et non dans celle de la *tabula scripta*. Concevoir sous contrainte est une tout autre démarche. Dès que l'on parle d'entités vivantes, nous devons nous demander qui les représente. Qui sont leurs porte-parole? Quels savoirs devons-nous intégrer pour produire ou planifier autrement? Ce questionnement met en lumière les limites structurelles de nos systèmes démocratiques. Le principe de densification vers l'intérieur défendu par Antonio Hodggers⁴ est remis en question par la nouvelle VTT. En effet, les projets sont trop denses, y compris ceux au centre des villes et dans nos beaux écoquartiers. Même si ces quartiers sont rendus vivables par la

qualité de l'architecture et par l'habilité des sociologues, il apparaît que l'on arrive à une limite qui révèle les tensions inhérentes à toute volonté de maîtriser le vivant à la manière de Prométhée.

SIMON GABERELL (SG): La notion de primauté du « socle vivant » constitue une proposition radicale, surtout lorsqu'elle entre en tension avec le « développement multipolaire ». Pour l'illustrer, l'exemple de la plage des Eaux-Vives est particulièrement éclairant. Derrière les oppositions parfois vives et les controverses entre associations écologistes se dessinaient en réalité des représentations divergentes de la nature en ville: une écologie conservatrice d'un côté et une écologie de la revitalisation de l'autre. Comment faut-il comprendre la primauté du « socle vivant » à travers cet exemple concret d'aménagement visant à apporter une plus-value pour la population en matière d'espace public, d'accès à l'eau et de qualité de vie? La primauté du socle vivant engage-t-elle une optique de conservation? Évite-t-on au maximum la contrainte dont parlait Luca Pattaroni? Travaille-t-on avec les éléments présents, en limitant au maximum les transformations? Ou, au contraire, doit-on considérer que la nature en ville est avant tout au service de la population? Dans ce cas, la nature prend une valeur fonctionnelle, presque utilitariste, et devient un support pour la qualité de vie des citoyen-nés. Comment le futur PDCn pourra-t-il se positionner entre ces deux visions diamétralement opposées? Une voie médiane est-elle envisageable, comme pour la plage des Eaux Vives où les concepteurs ont fait un aménagement pour la population, tout en réduisant l'empreinte écologique, en améliorant l'écosystème grâce à un étang qui a permis de gérer cette contradiction et de trouver une sorte d'équilibre dynamique qui a contenté les parties? Est-ce une voie pour trouver cet équilibre-là qui va permettre d'avancer dans le PDCn? Ces questions sont fondamentales.

BM: **Notre rapport à la nature demeure aujourd'hui profondément conflictuel. Certain-es écologistes soutiennent que la nature ne doit pas être envisagée sous un prisme utilitaire. Pourtant, s'en tenir à une logique de préservation stricte risque aussi de conduire à une forme d'exclusion de l'humain hors du vivant. L'exemple de la plage des Eaux-Vives est effectivement particulièrement éclairant: il illustre comment une démarche collective, réunissant des acteur-trices aux visions différentes, peut non seulement concilier des usages humains et des exigences écologiques, mais aussi instaurer les conditions propices à l'écoute et à la compréhension réciproque. Peut-être est-ce une voie féconde pour faire évoluer les représentations et les pratiques.**

PV: Une nuance importante mérite d'être soulignée. S'il est incontestable qu'il existe deux positions, dont l'une est plus utilitaire, il convient de s'interroger sur la manière dont cette dernière est considérée et prise au sérieux. Pour illustrer cela, je citerai un exemple qui a été étudié dans un autre contexte, celui du Chablais. Nous avons démontré que l'augmentation de la population aurait conduit à un problème majeur d'approvisionnement en eau.



SIMON GABERELL,
GÉOGRAPHE,
RESPONSABLE
DE CITÉ, LE CENTRE
INTERDISCIPLINAIRE
DE LA HES-SO GENÈVE
AU SERVICE DES
VILLES ET TERRITOIRES
ET PROFESSEUR
ASSOCIÉ HES,
RATTACHÉ AU CENTRE
DE RECHERCHES
SOCIALES DE LA
HAUTE ÉCOLE
DE TRAVAIL SOCIAL
(HETS) DE GENÈVE
POUR SES ACTIVITÉS
DE RECHERCHE

Ainsi, il ne s'agissait pas uniquement de la confrontation entre « nature pour la nature » ou « nature pour les êtres humains », mais aussi de la manière dont nous, êtres humains, sommes peu disposés à une relation équilibrée dans la logique de régénération des ressources, par exemple. Je suis inquiète à l'idée que l'on puisse se dire: « Il n'y aura pas assez d'eau, pas assez de ressources, mais ce n'est pas grave. » Une telle attitude témoigne d'un retard considérable dans la prise de conscience des enjeux fondamentaux qui nous attendent.

LP: J'abonde dans ce sens. Il est crucial de prendre au sérieux ce que le vivant peut offrir. Même un arbre en ville, qui rend des services écosystémiques comme l'ombre et la régulation des îlots de chaleur, doit d'abord être en bonne santé pour être véritablement « utile ». Prendre en considération le « socle du vivant », c'est aussi reconnaître la portée et l'extension propres à chaque forme de vie, à chaque logique d'un bassin versant. L'être humain doit adopter une attitude respectueuse qui se doit de n'être ni prédatrice ni asséchante.

Quant aux conflits « insolubles » qu'évoquaient Simon Gaberell, il convient de les replacer dans l'histoire de l'humanité qui en est remplie. Par exemple, certain-es anthropologues pensent, et c'est également mon avis, que la contradiction entre démocratie et efficacité industrielle, c'est-à-dire entre les exigences démocratiques et un système marchand industriel, n'a pas été résolue mais seulement provisoirement apaisée avec la création de syndicats et de systèmes de régulation. Les sociétés évoluent en forgeant des solutions historiques temporaires et variables aux contradictions fondamentales, comme le fait que l'être humain vit de la nature, tout en en faisant partie. Pour sortir d'une modernité extractiviste qui nous a fait oublier notre coappartenance à la nature, il faut désormais imaginer un nouvel ancrage territorial où l'on apprend à prélever tout en prenant soin.

Je reviens à la question du futur plan directeur, qui n'est qu'un exercice de planification pouvant tomber dans l'écueil d'un monde idéal et réglé pour 2050. Les cartes projetées à cet effet risquent de masquer les processus conflictuels sous-jacents. Peut-être faudrait-il moins de cartes idylliques et davantage de cartographies qui rendent visible la conflictualité.

BM: **Abordons à présent le second axe de la VTT qui concerne le développement de « nouvelles centralités » autour de noyaux monofonctionnels existants comme les zones commerciales ou administratives. Cette orientation offre une piste prometteuse pour une densification qualitative, plus en phase avec les réalités contemporaines du territoire. À cet égard, on peut se poser la question suivante: le développement de ces « nouvelles centralités », à partir de noyaux monofonctionnels (zones commerciales et administratives), peut-il constituer une alternative crédible, capable d'accueillir les 60 000 à 95 000 emplois évoqués par le conseiller d'État Antonio Hodggers, tout en générant une mixité comparable à celle de la ville traditionnelle?**

4. Voir Antonio Hodggers, « Genève 2050 », à la page 6 du présent numéro.

PV: Il est important d'accepter le fait que la ville contemporaine n'est plus celle d'autrefois. Jadis, il y avait la ville de Genève, et tout le reste était perçu comme une ruralité idéalisée. Aujourd'hui, ces espaces périphériques commencent à être reconnus comme des formes d'urbanité, certes encore inachevées, mais qui posent de réels problèmes urbains à ses habitant-es. Nous devons intégrer cette donnée dans la définition de ce qu'est la ville d'aujourd'hui, car il s'agit d'un enjeu social.

La ruralité ne saurait se réduire à une tranquillité autonome. Nombre de personnes y rencontrent des difficultés concrètes, notamment en raison de l'absence de transports publics et de services de proximité: une personne âgée peut se retrouver complètement isolée; un-e enfant-e, en l'absence de parents disponibles, peut ne disposer d'aucun moyen pour se rendre à l'école. Une prise de conscience émerge progressivement, à mesure que ces réalités sont représentées et discutées. Ma crainte majeure concernant la multipolarité est que l'on continue à opérer selon un paradigme hiérarchique consistant à décentraliser un peu, sans jamais vraiment remettre en question la relation centre-périphérie.

Rappelons-nous la décentralisation en France. Elle a conduit à une multiplication de métropoles qui ont exacerbé leur centralité autour de laquelle de vastes périphéries se sont créées. De mon point de vue, il est essentiel de lutter contre cette vision en faveur d'une « métropole horizontale ». Les « constellations » proposées pour le Chablais pourraient réorganiser les réseaux de centres et de villages et, ainsi, permettre de créer des synergies entre le social et l'écologique.

Si nous continuons à séparer ces deux discours, nous n'arriverons rien à changer. La dimension démocratique et politique est à réintégrer dans la discussion sur la transition, car il est fondamental de ne pas perdre de vue les réalités quotidiennes des citoyen-nés. Une approche pluridisciplinaire peut aider à reconnecter les problématiques sociales et écologiques, par l'examen de la question des « nouvelles centralités » sous l'angle des ressources et de la coexistence avec des risques environnementaux et sociaux. En créant des synergies entre ces deux mondes, nous ferons des avancées significatives dans une direction encore largement inexplorée. Les « constellations » représentent une manière de comprendre le « socle du vivant », sans tomber dans le déterminisme du XIX^e siècle. Elles suggèrent une échelle intermédiaire entre les centres dispersés et la région qui pourrait connecter des espaces mal desservis en termes d'infrastructures et de services sociaux, afin de mieux utiliser le capital territorial et écologique existant et, ainsi, prendre soin des personnes qui l'habitent.

BM: **Ce qui m'a particulièrement intéressé dans la notion de « constellations », ce sont les relations et les réseaux qu'elle sous-tend. On pourrait imaginer que le polycentrisme se limite à un simple agencement de « villes du quart d'heure », juxtaposées les unes aux autres, mais ce n'est pas exactement cela. Ce qui est en jeu,**



BRUNO MARCHAND

ce sont avant tout des relations qui renvoient à des identités, à des histoires et à des appartenances différenciées.

PV: Ce sont aussi les paysages présents qui façonnent ces relations, dans la mesure où ils jouent un rôle crucial. Il est essentiel de renouer avec la capacité à lire les variations paysagères, non seulement en tant que réalités écologiques, mais aussi comme objets culturels. Cela pourrait nous aider à comprendre où nous en sommes lorsque l'on se pose, qu'on met les pieds au sol, sur la terre. Cette notion est particulièrement importante dans le cas du Grand Genève, habité par des populations souvent «catapultées» par la construction d'une gare ou d'un aéroport. À mon avis, ces populations en mouvement ne savent pas toujours précisément où elles se trouvent. Sans cette conscience du territoire, il est difficile de vivre ensemble et d'apprendre à coexister. La transition passerait aussi par des cours de lecture du territoire afin de nous sensibiliser à la complexité de chaque environnement.

AW: Pour prolonger cette réflexion, il nous a été reproché de ne pas avoir considéré le paysage comme un dessin dans la VTT. Pourtant, cette dernière met l'accent sur le «socle du vivant» dans une approche holistique où le paysage occupe une place essentielle, non seulement dans ses dimensions naturelles, mais également culturelles. Conformément à la *Conception cantonale du paysage*⁵, celui-ci est envisagé comme la face sensible du territoire, façonnée par les actions de transformation de l'être humain et par les dynamiques naturelles.

Je souhaiterais toutefois revenir sur les «nouvelles centralités», au cœur de la VTT. Durant les quinze années que j'ai passé dans l'Ouest lausannois, j'ai pu observer comment l'idée de pôles s'est progressivement affirmée comme solution spatiale pour les périphéries. Les projets d'agglomération ont largement contribué à structurer ce concept qui se fonde sur la structure historique de notre territoire. La VTT le reprend et le développe, en y ajoutant une composante nouvelle: celle d'un système de relations diversifiées. Il s'agit de redécouvrir les liens anciens, les chemins de traverse reliant autrefois les villages entre eux. C'est ainsi que s'est imposée l'image de «constellations».

Mais la VTT ne s'arrête pas là. Elle introduit la notion d'intensité en lieu et place de la densité, entendue non seulement comme densité physique du bâti, mais également comme richesse des usages et des relations. Cette approche m'apparaît particulièrement inspirante, car elle ouvre des champs de créativité, en particulier l'idée de «faire avec l'existant», un principe pour lequel un savoir-faire nouveau est en train d'émerger, notamment dans les écoles d'architecture. Ce processus d'application immédiate me fascine. Les projets sur lesquels j'ai eu l'occasion de travailler, que ce soit à l'Office de l'urbanisme (OU), au sein de la Commission d'urbanisme (CU) ou dans le cadre de mon enseignement à l'EPFL, illustrent cette approche novatrice. Ils témoignent d'une réelle volonté de sortir des schémas classiques: remodeler les territoires périurbains sans qualités et les envisager comme une «couronne

urbaine élargie». C'est là une chance à saisir. La maîtrise de la forme urbaine va de pair avec l'élaboration d'un vocabulaire précis, capable de qualifier en nommant. Les grandes extensions urbaines de Genève ont eu cette qualité. Travailler aujourd'hui sur la notion de polarité permet d'affirmer des identités. Augmenter l'existant peut engendrer des formes de beauté souvent inattendues, mais porteuses de charme, voire de poésie. À travers l'idée de l'agglomération multipolaire, la VTT révèle un potentiel considérable: des centralités qui, progressivement, s'éclaireront comme les étoiles au sein de «constellations».

BM: **Parmi les convictions fréquemment exprimées, celle qui affirme que les transformations territoriales doivent s'appuyer sur une évolution des mentalités — dans les modes de vie, de consommation et de mobilité — semble jouer un rôle central. Dans cette perspective, le mouvement citoyen qui a accompagné la démarche de la VTT ne devrait-il pas être associé de manière plus formelle au PDCn afin de garantir la continuité et l'ancrage de cette dynamique participative dans le temps? Par ailleurs, la complexité inhérente aux opérations de transformation du «bâti sur le bâti» ne risque-t-elle pas de favoriser des logiques spéculatives, avec le danger d'accroître les déséquilibres sociaux, notamment entre les deux côtés de la frontière?**

SG: Je trouve particulièrement riche et dynamique que des groupes de citoyen·nes aient été mobilisés pour accompagner cette démarche. Toutefois, il convient de s'interroger plus précisément: qui sont ces citoyen·nes? Quelle est leur représentativité et d'où proviennent-elles et ils? Il est important de replacer leur subjectivité au cœur du processus participatif. Ce qui me semble fondamental dans votre question, c'est la prise en compte de la dimension sociale souvent reléguée au second plan dans les processus d'urbanisme actuels. Pourtant, c'est un fait avéré que la précarité progresse, comme en témoigne la hausse des demandes d'aide sociale et des subsides. Des données récentes révèlent également que les inégalités sociales se creusent. Ces phénomènes, en lien avec la notion d'accessibilité, devraient nous alerter et être impérativement intégrés dans la réflexion autour du futur PDCn.

Aujourd'hui, nous peinons à inclure pleinement ces dimensions sociales et leurs représentant·es dans les processus de planification. Pour les acteur·trices du monde social, cela représente un enjeu fondamental de reconnaissance et de légitimité. Trop souvent, elles et ils ont le sentiment de jouer un rôle de «service après-vente» de l'urbanisme: on les mobilise une fois les projets urbains finalisés pour accompagner les habitant·es.

Cette logique pose question. Paola Viganò a évoqué la question du «prendre soin» et celle des infrastructures sociales. Je crois qu'on a encore de nombreux déficits à combler, notamment en termes d'infrastructures, d'accessibilité et de proximité, dans plusieurs secteurs de nos territoires. Ces questions, assez préoccupantes, doivent absolument être prises en compte. Nous avons en effet reproduit un

5. «La Conception cantonale du paysage, adoptée par le Conseil d'État le 3 juillet 2024, vise à accompagner l'évolution du paysage en garantissant la préservation et la valorisation de ses qualités, tout en prenant en compte ses usages. Elle s'adresse en priorité aux professionnelles et professionnels du territoire au sein des offices cantonaux et communaux ainsi qu'au sein des bureaux d'architecture, d'urbanisme, d'architecture du paysage, d'ingénierie, d'écologie ou de biologie.», Genève, Département du territoire, Office de l'urbanisme, Office cantonal de l'agriculture et de la nature, Office du patrimoine et des sites, 2024, publié en ligne: ge.ch/document/conception-cantonale-du-paysage [consulté le 10 mai 2025].

6. Voir Antonio Hodgers, «Genève 2050», *op. cit.*, aux pages 4 à 7 du présent numéro.

certain nombre d'erreurs du passé, qu'il s'agisse des infrastructures scolaires, des dispositifs d'accueil pour les habitant·es ou des espaces publics. Il est bien souvent à la charge des communes de pallier ces insuffisances avec leurs moyens et leurs ressources, certaines étant bien dotées, d'autres moins. Ce sont là des problématiques fondamentales.

AW: Il est important de poser clairement ces questions sur la table, car elles révèlent des enjeux politiques majeurs, souvent sous-jacents. Nous constatons de nombreux recours issus de formations politiques variées, de diverses associations, de particulier·ères ayant des intérêts spécifiques, ou encore de collectivités, ce qui rend le terrain particulièrement complexe. Si nous ne lançons pas la démarche du PDCn maintenant, il est fort probable qu'elle ne se fera jamais ou que de façon très diluée. Et se retrancher derrière l'incertitude ne ferait que paralyser le processus, le «vitrifier» et il risquerait, ainsi, de ne pas répondre aux enjeux.

LP: En ce qui concerne la question sociale, il est intéressant de relever, à la lecture de l'article d'Antonio Hodgers⁶, que la biodiversité semble désormais constituer, pour lui, la priorité centrale. Il défend l'idée d'une densification écologiquement responsable que nous avons abordée sous l'angle du «socle du vivant». Mais cela soulève une question cruciale: comment envisager une densification socialement responsable? Cela diffère grandement du simple fait d'être favorable à la croissance démographique, tout en soutenant l'accueil de cadres dans le secteur du trading des matières premières, capables de payer plus de 15000 francs le mètre carré, alors que d'autres en sont incapables. Ainsi, la question sociale, la croissance et la capacité d'accueil sont étroitement liées.

PV: Il est essentiel de distinguer la capacité d'accueil spatiale qui peut, à première vue, sembler suffisante, des ressources réelles nécessaires à cette croissance, lesquelles sont souvent localement insuffisantes. Nous avons déjà franchi un cap dans ce domaine, sans vraiment en discuter ni en prendre la mesure.

Aujourd'hui, de nombreux économistes soulignent que la concentration actuelle dans quelques grandes villes est en train d'appauvrir d'autres territoires, en générant de nouveaux problèmes à une échelle plus large. L'attractivité de Genève ne fait pas exception. Mettre un poids quelque part crée forcément un déséquilibre. Cette problématique doit être intégrée dans une réflexion globale, et pas seulement à l'échelle du Grand Genève et du canton.

À cet égard, notre expérience avec les élu·es français·es a été particulièrement instructive. Leur demande repose sur un principe de base simple: pour chaque habitant·e, il faut un emploi, un service de proximité. Ce principe soulève des questions centrales de mobilité, d'accessibilité et de décentralisation. Il appelle à la définition d'un cadre dans lequel chacun·e peut vivre sur son propre territoire, en toute indépendance de la ville centrale. Il suffit de se rappeler la période de la COVID-19 durant laquelle les relations de dépendance dans le Grand Genève se sont

inversées: Genève dépendait de l'extérieur, révélant un manque de résilience. C'est pour cette raison que, durant cette même période, la Suisse a rencontré de grandes difficultés à fermer ses frontières, que ce soit du côté français ou italien. Cette expérience illustre combien les questions de la dépendance et de la résilience territoriale sont essentielles.

LP: Il est primordial de favoriser une «économie présente» qui refléchit à l'ensemble des activités économiques nécessaires à la production, au travail, au maintien de la population et à la qualité de vie sur un territoire. Cette économie doit non seulement inclure les secteurs de la construction et de l'entretien, mais également de l'agriculture et d'une partie du secteur secondaire.

En ce qui concerne l'agglomération, la notion d'«économie présente» se pose différemment selon les contextes français et genevois. Du côté français, les banques sont le plus souvent classées dans l'économie présente, car il s'agit de petites structures accessibles à toutes et tous où chacun·e peut, en principe, ouvrir un compte bancaire. À Genève, en revanche, une grande partie des banques ne relèvent pas de cette logique. La tertiarisation, tournée vers l'international, s'accompagne d'une réduction de la part des emplois engagés dans l'économie présente. Pour conclure sur cet aspect social, il me semble que l'élaboration d'un futur plan directeur pleinement responsable au niveau social devra reposer sur des principes de justice territoriale, d'accessibilité et de logement social.

BM: **La mobilité a toujours occupé une place centrale dans la réflexion territoriale du XXI^e siècle, notamment lorsqu'elle s'articule autour du triptyque fondamental issu du développement durable: urbanisation, mobilité et paysage. Ce principe rappelle que le tissu urbain ne peut être pensé de manière isolée, sans tenir compte des dynamiques de déplacement et des structures paysagères qui le soutiennent et le traversent. Cependant, dans la perspective actuelle de développement de nouvelles polarités, émerge une tension difficilement contournable: d'un côté, on prône une forme d'éclatement des centralités traditionnelles, en créant des noyaux urbains décentralisés; de l'autre, on insiste sur la nécessité de limiter l'usage de la voiture individuelle pour des raisons à la fois écologiques et sociales. Comment sortir de cette apparente contradiction? Comment penser une densification vertueuse du territoire genevois qui permette à la fois de diversifier les lieux de vie, de travail et de loisirs, tout en garantissant leur accessibilité sans induire une augmentation des flux motorisés?**

YVES DELACRÉTAZ (YD): Il s'agit là d'une question difficile, car on ne peut pas dire aux gens de venir habiter chez nous, mais de ne pas franchir la frontière. La mobilité cristallise énormément de contradictions. L'être humain est par essence ambivalent (je n'aime pas trop utiliser le terme «schizophrène» dans ce contexte): «Je me déplace comme je veux, mais la mobilité des autres est une nuisance.» Les transports représentent entre 30 et 40% de l'empreinte



PHILIPPE MEIER ARCHITECTE EPFL, FAS, SIA, PRÉSIDENT DE LA CPC-FAI ET PROFESSEUR À L'HEPIA



JEAN-PAUL JACCAUD ARCHITECTE EPFL, FAS, SIA, MEMBRE DE LA CPC-FAI ET MEMBRE CU

carbone de la Suisse. C'est d'ailleurs l'un des secteurs dans lequel aucun progrès significatif n'a été réalisé depuis 1990. Tout le monde s'accorde sur la nécessité de changer, mais chacun-e trouve de bonnes raisons pour ne pas modifier ses habitudes de déplacement: il faut faire tourner son entreprise, aller à la rencontre de client-es, amener ses enfants à droite et à gauche, etc.

La VTT a pourtant mené une étude approfondie sur une stratégie de mobilité multimodale. Pour réussir le transfert des déplacements effectués en voiture individuelle vers les transports publics, puis vers la marche à pied, il faut soit une certaine densité, soit une intensification des usages, comme l'a évoqué Ariane Widmer. La faible densité, c'est le territoire de la voiture.

Notre approche actuelle de la mobilité est héritée de l'urbanisme fonctionnel. Si l'on regarde le plan alvéolaire de Genève de 1966, on voit bien cette logique de «cellules» urbaines alimentées par des «vaisseaux sanguins». Aujourd'hui, il faut moins parler de mobilité que d'accès aux fonctions urbaines ou à ce dont on a réellement besoin. C'est le principe des «sphères⁷». Dans notre vie, nous appartenons à différentes sphères dans lesquelles nous jouons des rôles souvent distincts. La première est la sphère du domicile, avec tout ce qui se passe autour: les enfants qui vont à l'école, les commerces à proximité pour faire ses courses, etc. Les Alémaniques parlent de *Geh Distanz*, qui désigne ce que l'on peut atteindre à pied depuis chez soi pour répondre aux besoins quotidiens. On en revient ici à la question de «l'école du présentiel». Vient ensuite la sphère des loisirs: où les pratique-t-on? Le plan directeur de la Ville de Genève a accordé une attention particulière à la manière de favoriser les loisirs de proximité, y compris à travers l'organisation du réseau de transports publics. Durant tout le siècle passé et jusqu'à aujourd'hui, l'accent a été mis sur un système de transports publics efficace destiné à accueillir un maximum de pendulaires, en négligeant le fait que la majorité des déplacements, en distance parcourue, est liée aux loisirs. La COVID-19 l'a révélé puisqu'il a fallu trouver des alternatives de loisirs à proximité de chez soi. C'est une réflexion fort intéressante qui est partagée dans de nombreuses villes à travers le monde. Enfin, il y a bien évidemment la sphère du travail sur laquelle nous avons peu de prise, car elle dépend d'une logique d'échelle plus vaste. Par exemple, de nombreuses personnes viennent chaque jour d'Annecy pour travailler à Genève, souvent en voiture. C'est là que le concept de la «ville du quart d'heure» trouve ses limites.

Dans une économie où le travail est fortement spécialisé, rien ne garantit que les individus trouveront un emploi à proximité de leur domicile, ni qu'ils pourront s'installer à proximité de leur lieu de travail. Les contraintes sont trop nombreuses. Il faudrait une ossature de transports publics très solide pour assurer ces liaisons. Or notre agglomération n'a pas été structurée autour du chemin de fer, contrairement à d'autres villes. En ce qui concerne la route, il me semble nécessaire de tendre vers un réseau viaire peu spécialisé, souple d'usage, qui favorise la mixité

des modes de transport plutôt que des voies strictement dédiées à un seul type de mobilité. Cela implique une circulation à basse vitesse qui s'accorde avec l'idée de limiter les déplacements de longue distance pour privilégier une logique de proximité. Dans une période marquée par l'incertitude, je pense qu'il faut faire preuve de modestie dans nos choix en matière d'infrastructures de mobilité.

PV: Attention toutefois à ce que cette modestie de l'ouvrage ne se transforme pas en modestie intellectuelle, car ce n'est certainement pas le moment de faire preuve de retenue sur le plan des idées. Il faut au contraire réfléchir et s'engager pour trouver des solutions, réaliser des économies, se cantonner à certains projets d'infrastructures de transports en commun, même s'ils sont de plus longue haleine. Je dis cela parce qu'on continue, en parallèle, à construire des autoroutes et des échangeurs, à rouvrir des projets vieux de 50 ans. Aujourd'hui, il faut être ambitieux-se dans la modestie des moyens — qu'ils soient matériels ou financiers —, mais non pas en matière d'imagination.

BM: **Une autre question se pose à propos de la mobilité: ne serait-il pas temps d'explorer des formes de circulation alternatives — comme le transport lacustre à Genève, par exemple — ou des systèmes souples, à la demande, au lieu de privilégier des infrastructures lourdes, longues à mettre en œuvre et, souvent, déjà partiellement obsolètes au moment de leur mise en service?**

YD: Avec la fondation Modus⁸, on essaie justement d'encourager, d'aider et de stimuler les développements de nouveaux services de mobilité dans le canton de Genève. La difficulté est leur viabilité économique. Le transport public a néanmoins un immense avantage: il permet de transporter beaucoup de personnes à faible coût. Peut-être verrons-nous un jour des voitures autonomes capables de transporter beaucoup de personnes où elles le souhaitent, mais à quel prix écologique et énergétique? Les services de mobilité alternatifs peuvent être utiles dans des territoires peu denses, là où l'on ne peut pas «massifier» les flux, ce qui doit rester l'objectif principal. Il faut essayer de stabiliser, voire même de réduire les kilomètres-personnes produits.

PAL: Les enjeux de mobilité concernent tous les secteurs économiques. On a parfois l'impression que certaines décisions structurantes — souvent issues d'une vision passéiste ou en retard sur les planifications — trouvent aujourd'hui une véritable utilité. Prenons l'exemple du Léman Express, dont la genèse remonte au XIX^e siècle et dont on envisage aujourd'hui une composition double. Cela donne le sentiment d'un territoire résilient, capable d'absorber des flux croissants. Aujourd'hui, la réflexion en matière de transports professionnels doit se concentrer sur les questions d'approvisionnement, de gestion des flux et des points d'entrée, à l'échelle de l'agglomération. Il ne fait aucun doute que, d'ici 2050, les projections nous obligent à anticiper l'accueil d'une croissance aujourd'hui considérée comme une donnée de base. Pourtant, on présuppose qu'à l'horizon 2100, cette tendance pourrait s'inverser.

7. Les sphères de la vie quotidienne se réfèrent aux différents contextes dans lesquels nous évoluons au quotidien et dans lesquels nous jouons des rôles distincts: en famille à la maison, avec les collègues au travail, dans notre vie associative ou dans nos loisirs. La mobilité représente notre capacité à passer géographiquement d'une sphère à l'autre. Cette vision des choses met en évidence la mobilité comme variable d'ajustement de nos activités. Voir Vincent Kaufmann et Emmanuel Ravalet (dir), *L'Urbanisme par les modes de vie. Outils d'analyse pour un aménagement durable*, Genève, MétisPresses, 2019.

8. La fondation Modus, créée à Genève en 2023, a pour dessein de soutenir les acteur-trices de la transition des mobilités en région genevoise. À cet effet, elle agit notamment comme un laboratoire consacré à la mobilité, en soutenant des projets, en mettant en réseau les acteur-trices genevoises et en expérimentant des solutions concrètes et innovantes (modus-ge.ch).

BM: **L'une des critiques adressée à la VTT concerne l'absence de prise en compte de la dimension économique et de la croissance. Or une approche fondée sur la régénération et la conservation du vivant implique nécessairement un coût. Une forme de symbiose devrait donc s'instaurer entre une économie solide, capable de soutenir les efforts de transformation, et un projet territorial de qualité fondé sur la nature. Comment envisagez-vous le développement de ces aspects dans le futur PDCn?**

AW: La question de la croissance est fondamentale. Je la considère avant tout comme une opportunité, synonyme de dynamisme. Par ailleurs, je peux affirmer que je préfère la Suisse actuelle à celle de mon enfance. Elle a gagné en complexité et en diversité. C'est précisément ce qui fait la richesse du canton de Genève et de sa région. Le fait que Genève soit contrainte par un territoire exigu a engendré des solutions extraordinaires. C'est ce sur quoi j'ai envie de miser. Plutôt que de me contenter de subir les tendances actuelles, il est impératif de les orienter et d'en tirer le meilleur. Face à une croissance rapide, il nous incombe de faire preuve de modération et de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour préserver notre qualité de vie, en investissant dans des actions de régénération et de conservation du vivant. C'est dans cette articulation que le PDCn devra jouer un rôle déterminant.

Enfin, pour revenir aux enjeux liés à la croissance, ils devraient être abordés à une échelle géographique plus large. Aujourd'hui, la Suisse représente une «anomalie» par rapport à ses voisins, avec une croissance qui s'accélère. Cette dynamique exponentielle m'interroge, tant elle est difficile à maîtriser.

BM: **C'est un sujet d'une grande importance, mais fortement politisé. On nous présente souvent des projections démographiques liées à la croissance économique sans réellement interroger la capacité du territoire à accueillir durablement une population croissante. Or une telle analyse devrait être centrale dans le cadre du PDCn. Le territoire ne devrait-il pas pouvoir se prononcer sur le nombre de personnes qu'il peut accueillir?**

PAL: La croissance s'appuie sur des études démographiques, pas sur des doctrines. S'il est légitime d'interroger ce postulat, de débattre de qui a le droit de cité, la seule chose véritablement tangible est la réalité d'une présence sur le territoire. L'immigration, qu'elle soit économique, climatique ou politique, va continuer. Des personnes traversent chaque jour la Méditerranée pour rejoindre l'Europe occidentale. Comme l'a souligné Luca Pattaroni, notre responsabilité réside dans l'élaboration d'une politique d'accueil et d'intégration qui soit essentielle au bon fonctionnement de notre société. Il s'agit avant tout d'une question de moyens. Il convient donc de se poser la question du comment, plutôt que de se concentrer sur le nombre.

SG: Paola Viganò a soulevé un point fondamental: la contradiction entre la primauté du vivant et le développement. J'ai peur que nous fassions aujourd'hui une promesse que nous ne pourrions tenir. Quand

se pose la question des ressources, notamment en eau, comment intégrer le développement? Faut-il le mettre de côté et continuer comme si de rien n'était? Il me semble que nous essayons de faire tenir ensemble des contradictions dans un beau discours, mais des choix vont devoir être faits. Si nous estimons que le vivant est la valeur première, allons au bout de cette logique, quitte à opérer des changements radicaux.

Nous devons reconnaître que nos étudiant-es sont plus radicaux-ales que nous. Lorsqu'elles et ils travaillent, elles et ils ne sont pas soumis-es à nos contraintes ni à nos normes. Leur créativité rafraîchissante nous fait entrevoir des solutions parfois simples que nous refusons de voir ou que nous n'avons pas le courage de mettre en œuvre. Il y a un besoin d'insuffler d'autres visions issues de cette jeune génération que nous, en tant qu'héritier-ères d'un «autre monde», avons parfois du mal à aborder.

BM: **Nous arrivons au terme de ce débat. Ce que je retiens, c'est le besoin impératif de sortir des sentiers battus pour atteindre un véritable état critique — lucide, positif et constructif — avant de revenir à des éléments concrets. Or cet exercice est devenu particulièrement difficile, car nous avons perdu l'habitude de penser ainsi. Cela fait maintenant plus de vingt ans que nous évoluons dans une logique continue de développement et de construction. Il est temps d'ouvrir une période de réflexion critique, indispensable pour nous remettre collectivement sur la bonne trajectoire. Dans cette démarche, la contribution des jeunes générations est essentielle, mais notre expérience reste, elle aussi, précieuse.**

BRÈVES

FAI

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ARCHITECTES ET D'INGÉNIEURS DE GENÈVE

UNE FÉDÉRATION ACTIVE

Dans une perspective sociétale et écologique pour un acte de bâtir de qualité, les différentes commissions de la FAI poursuivent leur mission. La Commission aménagement du territoire et urbanisme (CAU) a entamé un dialogue avec l'Office de l'urbanisme (OU) et la Direction Praille Acacias Vernets (DPAV). Le premier semestre a vu le lancement du plan directeur cantonal à travers un atelier associatif le 3 avril dernier, auquel la FAI a participé.

Sous la conduite de l'Office des autorisations de construire (OAC) ainsi que du magistrat et avec l'ensemble des associations partenaires des commissions officielles, la FAI a participé ce printemps à une réflexion sur le fonctionnement des commissions officielles (Commission d'architecture (CA), d'urbanisme (CU) et des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Un atelier, organisé le 6 février dernier, a donné le tempo à cette démarche; deux autres suivront. La Commission autorisations de construire (COMAC) poursuit ses échanges sur le *Règlement de la conservation de la végétation arborée* (RCVA). La Commission transition énergétique (CTE) renforce son partenariat avec l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) sur le nouveau *Règlement d'application de la loi sur l'énergie* (Ren) sur les subventions énergétiques avec une seconde présentation en décembre, tandis que la Commission COLEG collabore avec la Chambre des architectes et des ingénieurs (CAI) pour une amélioration du statut des mandataires professionnellement qualifiées (MPQ) dans le but d'aider les membres dans leurs démarches professionnelles. La FAI, par le biais de ses associations, a également fait part à la SIA centrale de ses interrogations sur la refonte des règlements concernant les prestations et honoraires (RPH) SIA 102 à 108.

Enfin, la FAI redynamise son image, sa communication et son site au deuxième trimestre avec un nouveau logo et une nouvelle charte graphique qui permettront, par le biais de newsletters et des réseaux sociaux, de mieux identifier la fédération.

AGA

ASSOCIATION GENEVOISE D'ARCHITECTES

SIA 102	LGÉO
<div>L'AGA exprime sa vive inquiétude face à la nouvelle version du <i>Règlement SIA 102</i> que la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) prévoit de publier. Elle réaffirme son opposition à ce texte qui risque d'altérer la qualité architecturale des projets en Suisse et de compromettre la clarté des missions des architectes. L'aspect le plus préoccupant est la fusion, au sein d'un même document, des responsabilités techniques, organisationnelles et administratives de plusieurs disciplines. Cet enchevêtrement nuit à la lisibilité du règlement. De plus, la suppression de la prestation essentielle de « direction architecturale » affaiblit le rôle central de l'architecte, favorisant des logiques de rentabilité au détriment de la qualité.</div>	
<div>L'approche adoptée semble s'inspirer de modèles étrangers inadaptés aux spécificités suisses et genevoises, notamment en ce qui concerne la distinction fondamentale entre la direction architecturale et la direction des travaux. Par ailleurs, la substitution de « maître d'ouvrage » par « mandant » introduit une ambiguïté regrettable quant aux responsabilités, tandis que le transfert de certaines tâches techniques au maître d'ouvrage, comme l'établissement d'un cahier des charges détaillé, est inapproprié.</div>	
<div>Enfin, depuis l'abandon du mode de calcul des honoraires, l'absence de référence claire engendre une incertitude quant à la juste rémunération des architectes. Il est impératif que la SIA développe un outil équitable reconnu pour garantir la comparaison entre les offres, la transparence des conditions de rémunération et la qualité des prestations.</div>	
<div>L'AGA exhorte la SIA à ne pas céder une nouvelle fois aux attentes de la Commission de la concurrence (COMCO) et à défendre la profession d'architecte, tant sur le plan culturel, environnemental, technique que sociétal. Elle ne rejette pas l'évolution du cadre réglementaire, mais plaide pour un dispositif qui confère du prestige à la profession et assure des conditions optimales pour les maîtres d'ouvrage et les projets.</div>	

AGG

ASSOCIATION GENEVOISE DES GÉOMÈTRES

LGÉO	
<div>La <i>Loi sur la Géoinformation</i> (LGéo) en Suisse régit depuis 2017 l'accès, l'utilisation et la gestion des données géospatiales. Elle vise à renforcer la disponibilité et la qualité des informations géographiques pour les autorités publiques, pour les entreprises et pour la société en général, tout en assurant une utilisation responsable et harmonisée de celles-ci.</div>	
<div>À Genève, la LGéo-GE, qui est entrée en vigueur le 1^{er} février 2025 en même temps que son règlement (RGéo-GE), en reprend les principes pour les appliquer au territoire genevois. Ensemble, ils offrent un catalogue de données d'intérêt cantonal. Régulièrement mis à jour, celui-là recense les géodonnées d'intérêt général et définit les informations minimales à recueillir, la ou le responsable de chacune des données (le service de l'État par exemple) ainsi que les droits d'accès et d'utilisation. La mensuration officielle, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, le cadastre du sous-sol et le modèle virtuel du territoire font également partie des domaines traités. Ces éléments légaux permettent de structurer la gestion des géodonnées genevoises et, par ricochet, leur mise à disposition au travers du Système d'information du territoire à Genève (SITG). Le Conseil stratégique de la géoinformation et le Bureau fonctionnel de la géoinformation ont sollicité des représentantes de la FAI par le biais de l'AGG, enthousiaste à l'idée de contribuer à ce développement.</div>	
NOUVEAU MEMBRE	
<div>L'AGG est une petite association de membres individuel·les inscrites au registre fédéral des ingénieures géomètres, titulaires d'un brevet éponyme. Ce dernier s'acquiert au terme de deux semaines d'examens pratiques sur quatre thèmes qui englobent toute l'activité de la ou du géomètre, avec comme prérequis un master dans le domaine et un minimum de deux années d'expérience. L'AGG a le plaisir d'accueillir cette année son douzième membre en la personne de Vaïk Kùpfer qui a obtenu son brevet en 2024.</div>	

AGI

ASSOCIATION GENEVOISE DES INGÉNIEURS

PROCÉDURE	
DE CONSULTATION	
DE LA RÉVISION DES NORMES 103 ET 108	
<div>L'AGI, par le biais des comités d'études et en collaboration avec le comité genevois de la Société suisses des ingénieurs et architectes (SIA), a activement participé à la relecture des projets de révision des normes 103 et 108 pour les prestations des ingénieures. Depuis la fin de la procédure de consultation le 28 février 2025, les nouvelles versions proposées par le comité central de la SIA, dans la lignée des éditions précédentes, présentent des modifications sensibles au niveau de la répartition des prestations et des rôles au cours d'un projet. L'AGI estime que l'objectif d'harmonisation entre les différentes actrices d'un projet nuit à la définition précise des prestations de chaque mandataire et se focalise sur les aspects administratifs et économiques au détriment de la qualité de la prestation même. Bien que le nouveau cadre ouvre à une meilleure concurrence entre prestataires, il devient difficile pour le maître d'ouvrage de comparer les offres et de mesurer l'étendue des prestations.</div>	
PLATE-FORME SOLSTISS	
<div>Le 13 février dernier, les géotechnicien·nes, géologues, hydrogéologues et ingénieures en environnement membres de l'AGI se sont réunies à la Fédération des entreprises romandes (FER) pour discuter notamment de la spécificité des métiers et de la mise en ligne de la plate-forme SOLSTISS s'appuyant sur la <i>Loi sur les ressources en sous-sol</i> (LRSS) émise par le canton de Genève. La création d'un groupe de travail dédié à ce sujet au sein de l'AGI est privilégiée pour assurer la communication entre les différents services de l'État et les professionnel·les.</div>	
CHALLENGE DE SKI	
<div>Le traditionnel concours de ski de l'AGI s'est tenu à Megève le 1^{er} février. 122 participantes ont profité de la journée, dont plus de 90 au slalom géant. Laura Ouvrier-Bufferf (srg engineering) et Philippe Giauque (Ingeni) ont remporté les épreuves individuelles, ce dernier s'imposant aussi au général. Ingeni a remporté le concours par équipe, devant Karakas & Français et ab ingénieurs. Le trophée sera remis en jeu l'an prochain.</div>	

FAI CEF

COMMISSION ÉCOLES ET FORMATION

L'HÉRITAGE DES GESTES	
<div>Exploration des structures en maquette parmi les exercices FAI. Photo: Raphaël Niogret</div>	
<div>L'apprentissage est déterminant dans des professions telles que l'architecture et l'ingénierie. Faire bénéficier de son savoir une apprentie, c'est avoir à cœur sa profession. Enseigner son métier, c'est d'abord observer attentivement ses propres gestes, souvent difficiles à analyser, puis éprouver l'envie de les partager afin que d'autres puissent à leur tour les transmettre.</div>	
<div>La CEF encourage les bureaux d'architecture et d'ingénierie à prendre part à la formation d'apprenties et, ainsi, à envisager leur pratique sous un jour nouveau.</div>	
<div>Genève doit renouer avec la formation duale, un modèle largement adopté par les autres cantons. Aujourd'hui, l'absence de bureaux formateurs genevois limite non seulement les candidatures de titulaires d'un CFC aux écoles HES-SO, mais freine également l'essor de professionnel·les qualifiées dans la construction.</div>	
<div>Le 9 avril dernier, des membres de la CEF ont accueilli 15 candidates à la recherche d'un bureau formateur en génie civil ou en architecture. Les métiers de la construction leur ont été présentés et des exercices pratiques leur permettant de constituer un dossier personnel leur ont été proposés. Par le biais de ces exercices, les participantes ont pu dessiner et analyser certains comportements structurels. Les bureaux intéressés sont encouragés à consulter ces travaux en vue d'entretiens avec les candidat·es.</div>	

FAS GE

FÉDÉRATION DES ARCHITECTES SUISSES

ASSOCIATION VILLE EN TÊTE	
<div>Une rencontre entre l'association Ville en tête a eu lieu avec la FAS Romandie et la FAS Genève à la librairie Bunq'inn à Nyon, le 22 janvier 2025. Ville en tête, fondée à Lausanne en 2015, a pour objectif de sensibiliser les politiques, professionnel·les, habitant·es, enfants, adolescentes et adultes à la culture du bâti.</div>	
PRIX FAS MASTER EPFL ET JOINT MASTER 2024	
<div>Nathalie Marj, Prix FAS Master EPFL 2024, et Maëlle Gatard, Prix FAS Joint Master 2024, ont présenté leurs travaux à la librairie Bunq'inn, le 4 février 2025. Bien que diamétralement différents par leurs lieux d'inscription (Beyrouth et Lausanne), la similitude de leurs stratégies témoigne de l'engagement civique social et politique de la nouvelle génération d'architectes.</div>	
ENSEMBLES D'ÉCRITS 02	
<div>Table ronde autour des <i>6 pratiques du paysage architectural genevois</i>. Photo: Associati Books</div>	
<div>À la suite de la seconde publication des <i>Ensembles d'écrits</i>, intitulée <i>6 pratiques du paysage architectural genevois</i> (2024), une table ronde a été organisée à la librairie Associati Books à Carouge, le 20 février dernier. Modérée par Marie Theres Stauffer, professeure d'histoire de l'architecture à l'Université de Genève, cette rencontre a réuni les directrices de l'ouvrage Véronique Favre et Kristina Sylla ainsi que Mireille Adam Bonnet, Babina Chaillot Calame, Valérie Hoffmeyer, Marie-Paule Mayor, Dafni Retzepi et Ariane Widmer, les six femmes interrogées pour l'occasion sur leur engagement et leur parcours dans la profession.</div>	

FSAP GE

FÉDÉRATION SUISSE DES ARCHITECTES PAYSAGISTES, SECTION GENÈVE

100 ANS DE LA FSAP: UN SIÈCLE D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE	
<div>Depuis 1925, la Fédération suisse des architectes paysagistes (FSAP) s'engage pour la reconnaissance et pour l'évolution du paysage en Suisse. Elle rassemble aujourd'hui 800 membres et 250 bureaux à travers le pays, unis par une même vision : penser, créer et préserver notre environnement pour les générations futures. La FSAP célèbre cette année son centenaire — un événement phare qui se décline autour de la thématique « Passé, présent, futur ». À cette occasion, le groupe genevois de la FSAP propose une journée dédiée à la fabrique du paysage genevois, le jeudi 16 octobre, dans le cadre des Rendez-vous de l'urbanisme au Pavillon Sicli. La manifestation permettra d'explorer le paysage genevois, son histoire et sa culture, et d'imaginer les paysages de demain. Au programme, la rétrospective des lieux marquants qui ont façonné l'architecture du paysage genevois, des promenades guidées à la découverte du patrimoine historique et actuel, des ateliers participatifs sur la plantation d'arbres et des débats autour de nouvelles approches écologiques et sociales. Cette journée permettra de partager histoire et inspirations ainsi que d'affirmer la place essentielle du paysage dans nos vies et nos villes.</div>	
<div>Pour plus d'informations sur les programmes du centenaire de la FSAP et de la journée dédiée à la fabrique du paysage : bsla.ch</div>	
<div>FSAP 100</div>	

SIA

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES, SECTION GENÈVE

LA CITÉ DES MÉTIERS	
<div>Du 25 au 30 novembre prochain se tiendra la Cité des métiers 2025, la plus grande exposition de Suisse dédiée aux métiers et à la formation professionnelle. Elle accueille tous les deux ans entre 70 000 et 80 000 visiteur·euses, dont plus de 30 000 élèves genevois·es, ainsi que 200 exposantes et plus de 300 métiers.</div>	
<div>Un stand de la SIA Genève sera présent à cette occasion. Le Groupe professionnel des ingénieurs (GPI) de la SIA Genève pilote l'organisation et la mise en place de l'évènement. Cette année, celui-ci prendra la forme originale d'un <i>escape game</i>, invitant le grand public à découvrir les multiples facettes des métiers d'ingénieur·e et d'architecte : gérer un chantier, planifier une ville, dessiner des plans, construire un pont ou encore rénover un bâtiment — autant de défis palpitants à relever.</div>	
<div>À travers cette expérience immersive qui leur permettra de se glisser dans la peau de professionnel·les, les participant·es plongeront dans l'univers de la construction et découvriront la diversité et la richesse de métiers qui ont un rôle clé face aux enjeux contemporains. Dans le contexte actuel de crise climatique, de raréfaction des ressources et de transition énergétique, les spécialistes qui conçoivent nos espaces de vie portent une grande responsabilité. C'est à elles et à eux d'imaginer des bâtiments et des territoires durables, résilients et adaptés aux besoins de demain.</div>	
<div>La SIA Genève souhaite ainsi susciter des vocations et encourager les jeunes à s'orienter vers l'ingénierie ou l'architecture.</div>	

LIRE

GENÈVE, LA CEINTURE FAZYZSTE 1850-1914



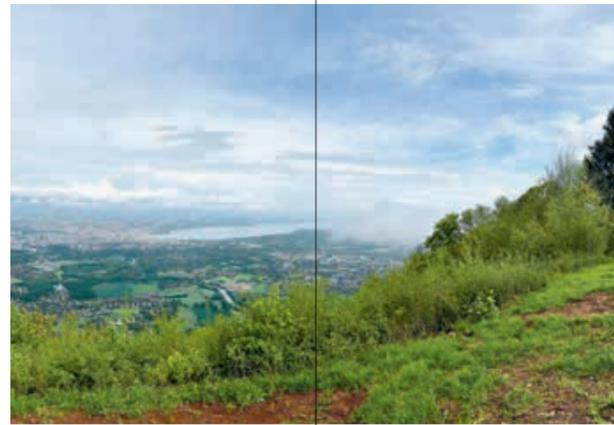
Longtemps retranchée derrière un imposant dispositif bastionné, Genève démolit ses fortifications et entame sa mue au milieu du XIX^e siècle. Il aura fallu rien moins qu'une révolution pour créer l'ouverture de la ville et penser l'extension urbaine dans des termes entièrement nouveaux.

En l'espace d'un demi-siècle naît une couronne d'édifices, de rues, de places et de boulevards: c'est ce que l'on connaît aujourd'hui sous l'appellation «ceinture Fazyste», du nom de James Fazy (1794-1878), l'homme politique qui en a été le principal instigateur. La ceinture Fazyste connecte non seulement les quartiers entre eux, mais également Genève aux grandes villes européennes. L'ambition est de créer une cité cosmopolite et moderne qui tienne toutefois compte des manières de vivre et des traditions constructives locales. Tout en jetant un éclairage sur les bâtiments les plus emblématiques de la période — musée, théâtre, université —, l'ouvrage s'attache à saisir la dynamique du développement urbain. Des chapitres thématiques portant sur l'hygiène publique, les aménagements paysagers, les noms de rues ou les immeubles d'habitation permettent une large compréhension de ces quartiers historiques, complétée par un catalogue des quelque 600 bâtiments étudiés.

Parallèlement à cette riche étude et pour une approche plus brève et malicieuse, se reporter aux chroniques rédigées par David Ripoll, mises en ligne par l'Office du patrimoine et des sites de l'État de Genève (ge.ch).

David Ripoll (avec la contribution de Léo Biétry), *Genève, la ceinture Fazyste 1850-1914*, Collection Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, tome VI, Berne, Société d'histoire de l'art en Suisse, 2024.

Le Manifeste pour le plan directeur cantonal affirme la place centrale du vivant — sa régénération et son renforcement — sur notre territoire. Il identifie où et comment une telle prépondérance doit s'exercer.



«Éloignons-nous de quelques pas: pensons aux innombrables générations royales des bêtes de la forêt et à leurs tanières ou à leurs abris sans faste, leur vie cachée, à leur mort presque toujours tragique, si souvent due aux attentats de l'homme.

Un pas de plus le long des allées: songeons à la grande race des arbres, dont les diverses essences se sont succédé ou supplantées à cette place, et comparé à l'antiquité de laquelle c'est peu de chose que quatre ou cinq cents ans.

Un pas encore plus loin de toute préoccupation humaine, et voici l'eau de la rivière, l'eau plus ancienne et plus neuve que toutes les formes, et qui, depuis des siècles, lave les défroques de l'histoire.»

Marguerite Yourcenar, «Ah, mon beau château», in *Sous bénéfice d'inventaire*, Paris, Gallimard, Folio essais, 1988 [1962].

Genève et Annemasse, vues depuis le Salève, mai 2025
Photo: Daniel Kunzi

FOCUS

MANIFESTE POUR LE PLAN

Les défis complexes de notre époque rendent nécessaire une évolution des approches traditionnelles. Il s'agit aujourd'hui de dépasser la simple juxtaposition des thématiques classiques, espace bâti, environnement, mobilité, au profit d'un urbanisme capable de prendre en compte des intérêts multiples. Le plan directeur Cantonal doit en cela jouer un rôle à la fois innovant et clarificateur, tant dans son contenu que dans sa forme et doit encourager la résolution des enjeux à travers la culture du projet.

Cette vision planificatrice doit avant tout s'ancrer dans la géographie et l'histoire du territoire, au-delà des seules limites cantonales et la solidarité territoriale, intercommunale, transfrontalière et inter-cantonale, doit transparaître en toile de fond. Genève a toujours été un territoire d'accueil. Elle doit continuer à l'être, tout en garantissant la qualité de cet accueil. À ce titre, les milieux politiques et économiques ont un rôle clé à jouer pour offrir les moyens d'y parvenir et de s'y intégrer. Les orientations de la VTT, affirmant la place centrale du vivant sur notre territoire, sont un des enjeux que nous portons. Sa régénération et son renforcement doivent être soutenus, en identifiant clairement où et comment cette prépondérance s'exerce. L'agriculture doit également être pleinement intégrée, encouragée, et connectée à la consommation locale tout en acceptant que les zones agricoles hors SDA ne soient plus un sujet tabou pour des perspectives de planification.

En dehors de ces espaces, il convient de développer des polarités multifonctionnelles denses autour des tissus existants, indépendamment de leur affectation actuelle en favorisant un dialogue constant entre l'ancien et le nouveau. Il s'agit de promouvoir un urbanisme du prolongement et de la mise en réseau qui évite une logique radioconcentrique. Le renforcement des multifonctionnalités de ces polarités contribuera à réduire les besoins de déplacement, à optimiser l'usage des réseaux existants et à encourager les mobilités actives. L'économie des ressources et des moyens doit être au cœur de cette vision, en favorisant la réaffectation, le réemploi et l'intensification des usages.

Le lien social, quant à lui, doit se construire à travers une attention équilibrée portée



DIRECTEUR CANTONAL

Pour relever les défis urbains, le territoire doit conjuguer histoire, solidarité, projet et innovation dans une vision partagée et durable.

aux pleins et aux vides. Il s'agit d'amplifier et d'y renforcer les résonances entre sphères privées et collectives, par une gestion fine des seuils et des facteurs d'activation. Les équipements publics doivent à ce titre jouer un rôle structurant, tout en maximisant leur potentiel de mutualisation, au service d'une ville inclusive et accessible à toutes et tous.

Face à un avenir incertain et un développement de plus en plus rapide, il faudra être précis avec les possibilités offertes par le cadre légal existant tout en se donnant les moyens d'adapter nos instruments de planification pour garantir la souplesse et l'agilité nécessaires.

«Zones et liaisons de verdure, Genève agglomération future», *Rapport général de la commission d'étude pour le développement de Genève*, DTP, Genève, 1948

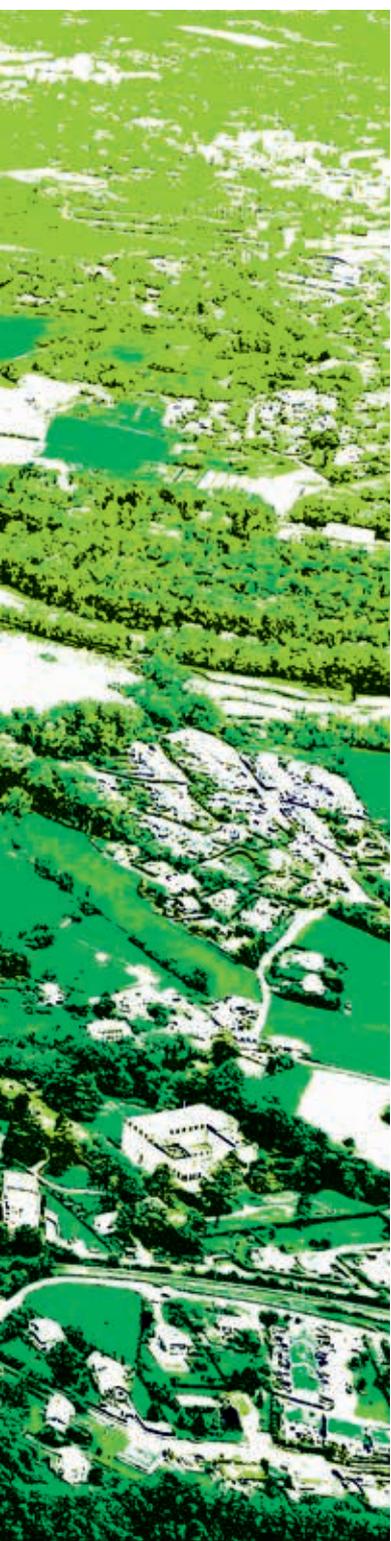
Cela suppose de choisir la bonne échelle d'intervention et, peut-être, de simplifier les outils législatifs, en repensant notamment les gabarits, les affectations et les règles de proximité, afin de répondre à la complexité des tissus urbains.

Pour accompagner cette évolution, une réflexion sur le fonctionnement et les pratiques des administrations et des commissions officielles est essentielle de manière à offrir une réelle assise à la transversalité des savoirs et permettre des pesées d'intérêts claires, concertées et engageantes. Nous soutenons également un meilleur partage des responsabilités pour que les efforts des uns cessent d'être entravés par les autres, aussi bien au niveau politique que technique.

Enfin, nous soulignons l'importance de reconnaître pleinement l'expertise des métiers de la planification que nous représentons, afin que l'ensemble des acteurs concernés puisse relever les défis à venir avec ambition, rigueur et détermination.

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME (CAU) DE LA FAI, JUIN 2025

P.P.
CH — 1211
Genève



FAI FÉDÉRATION DES
ASSOCIATIONS
D'ARCHITECTES
ET D'INGÉNIEURS
DE GENÈVE

RUE DE SAINT-JEAN 98
1211 GENÈVE 3
CASE POSTALE 5278
FAI-GE.CH

Associations constitutives et membres de la FAI :

- AGA Association genevoise d'architectes
- AGG Association genevoise des ingénieurs
géomètres brevetés
- AGI Association genevoise des ingénieurs
- FAS Fédération des architectes suisses, section Genève
- FSAP Fédération suisse des architectes paysagistes,
section Genève
- SIA Société suisse des ingénieurs et des architectes,
section Genève

Associations, commissions, archives et informations
sur le site de la FAI : fai-ge.ch

Abonnement : interface@fai-ge.ch
